RAPPORT ANNUEL **2010 - 2011**

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

TABLE DES **MATIÈRES**

LETTRES DE PRÉSENTATION 2
MANDAT, MISSION, VISION ET VALEURS PRIVILÉGIÉES 3
RAPPORT DU PRÉSIDENT 4
RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE 7
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2010-2011 12
RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF 2010-2011 16
RAPPORT DU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL 17
RAPPORT DU SERVICE DES COMMUNICATIONS 22
RAPPORT DU SERVICE DE L'ADMISSION 27
RAPPORT DU BUREAU DU SYNDIC 30
RAPPORT DU CONSEIL DE DISCIPLINE 33
RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION 34
RAPPORT DU CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES 34
RAPPORT DU COMITÉ DE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE 35
RAPPORT DU COMITÉ DES SPÉCIALISTES 37
RAPPORT DU COMITÉ DES MÉDICAMENTS 39
RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION 40
RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF 41
RAPPORT DU COMITÉ DE LA RÉMUNÉRATION 41
RAPPORT DU COMITÉ D'ÉTHIQUE 42
RAPPORT DU COMITÉ DU CONGRÈS 42
RAPPORT DU COMITÉ SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL 43
RAPPORT DU COMITÉ DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE 44
RAPPORT DU COMITÉ DE LA RECONNAISSANCE DU MÉRITE 46
RAPPORT DU COMITÉ SUR LA TÉLÉMÉDECINE 47
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX 48
ÉTATS FINANCIERS 50

LETTRES DE **PRÉSENTATION**

Québec, le 10 novembre 2011

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1er étage, bureau 130
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions*, couvre la période du 1er avril 2010 au 31 mars 2011.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Jean-Marc Fournier

Saint-Hyacinthe, le 10 novembre 2011

Maître Jean-Marc Fournier
Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Ministère de la Justice
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions*, couvre la période du 1er avril 2010 au 31 mars 2011.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Dr Joël Bergeron, m.v.
Président

Saint-Hyacinthe, le 10 novembre 2011

Maître Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec
800, place D'Youville, 10e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions*, couvre la période du 1er avril 2010 au 31 mars 2011.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Dr Joël Bergeron, m.v.
Président

MANDAT, MISSION, VISION ET VALEURS PRIVILÉGIÉES

MANDAT

Le mandat de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, conféré par le législateur québécois et enchâssé dans le *Code des professions*, est d'assurer la protection du public.

VISION

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est l'organisme de référence pour les membres, le public, les partenaires et le gouvernement, pour toute question relative à l'exercice de la médecine vétérinaire, à la santé, au bien-être animal et à toute question de santé publique reliée à la santé animale au Québec.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec vise à être un moteur et un catalyseur pour le maintien d'une médecine vétérinaire de calibre mondial au Québec.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec vise à être une organisation dynamique, innovante, accessible, en constante évolution et à l'affût des nouvelles tendances et des pratiques émergentes.

L'Ordre doit demeurer une organisation enracinée dans la société québécoise mais ouverte sur le monde et résolument tournée vers l'avenir afin de répondre aux besoins et attentes de la population et de ses membres.

Pour ce faire l'ordre vise :

- une meilleure connaissance de la profession par la population;
- l'utilisation optimale des connaissances et des compétences des médecins vétérinaires au Québec;
- le développement, la promotion et l'instauration de normes de pratique permettant de conforter le rôle majeur et hautement stratégique des médecins vétérinaires;
- l'enrichissement professionnel des membres par la mise à jour constante d'un programme de formation continue novateur et par le biais du partage de leurs connaissances;
- la disponibilité d'une formation de qualité supérieure;
- le respect des normes de pratique en vigueur par tous les médecins vétérinaires;
- le support requis aux membres afin que ces derniers assument pleinement leur rôle et offrent en toute circonstance une médecine vétérinaire de la plus haute qualité qui soit au public;
- la gestion rigoureuse de ses ressources et l'optimisation de ses processus d'affaires;
- l'intégration des professionnels formés à l'étranger;
- l'analyse constante des nouvelles tendances et des pratiques émergentes.

MISSION

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec favorise l'excellence de la pratique des médecins vétérinaires au Québec afin de contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux et au maintien de la santé publique.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec veille à promouvoir et à favoriser l'implantation des meilleures pratiques en médecine vétérinaire au Québec. Pour ce faire, il assure le développement professionnel des médecins vétérinaires au Québec, encadre et surveille l'exercice et assure le respect de normes élevées de pratique et d'éthique professionnelle afin de contribuer pleinement à la santé et au bien-être des animaux et de la population québécoise dans un contexte de santé globale.

VALEURS PRIVILÉGIÉES

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec promeut de solides valeur organisationnelles qui guident et soutiennent ses actions vers l'atteinte des objectifs stratégiques, soit :

- rigueur
- respect
- intégrité
- transparence
- compétence

Fort de ces valeurs, l'ordre des médecins vétérinaires du Québec sera :

- une organisation accessible offrant un Service à la clientèle hors pair;
- un ordre professionnel dont le public et les membres sont au centre des préoccupations et en tête de liste des priorités;
- une organisation dynamique qui encourage l'implication de ses membres et le travail d'équipe en tout temps;
- un service en constante évolution, dynamique, à l'affût des nouvelles tendances, des pratiques émergentes et des besoins du public;
- une organisation dirigée par un conseil d'administration engagé qui veille à l'atteinte des objectifs stratégiques;
- une équipe efficace et efficiente qui assume en tout temps ses obligations financières, légales et administratives;
- une équipe constituée de différentes instances qui travaillent en collégialité et en complémentarité dans le respect du rôle de chacun (permanence, comité exécutif, conseil d'administration, comités divers, etc.).

Dr Joël Bergeron, m.v., président de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec

RAPPORT **DU PRÉSIDENT**

L'année 2010-2011 aura été une année fertile en activités diverses. Notamment, les travaux sur la mobilité de la main-d'oeuvre se sont poursuivis, de nouveaux règlements ont vu le jour et d'autres sont en élaboration et un projet ambitieux pour la future planification stratégique a également été mis en branle. De plus, certaines personnes ont dû nous quitter et de nouveaux visages se sont joints à notre organisation.

MOBILITÉ DE LA MAIN-D'OEUVRE

Les travaux et les échanges au sujet de l'élaboration d'un *Arrangement de reconnaissance mutuel* dans le cadre de l'entente Québec-France se sont intensifiés davantage au cours de la période 2010-2011.

En effet, en septembre 2010, l'Ordre a eu le plaisir d'accueillir une délégation française composée de six personnes, soit le président et la conseillère juridique de l'Ordre français ainsi que les directeurs des quatre écoles vétérinaires de France. Au cours de cette visite, plusieurs échanges et rencontres ont eu lieu en compagnie de nos homologues, et ce, tant avec des représentants du ministère des Relations internationales, que ceux de l'Office des professions du Québec. Les négociations se sont poursuivies en octobre 2010 lors d'une visioconférence en direct de Montréal, Québec et Paris, réunissant les représentants des deux ordres professionnels et des autorités gouvernementales, L'objectif étant de conclure l'entente pour décembre 2010.

Au cours des mois qui ont suivi ces rencontres, et conformément aux principes directeurs établis par le gouvernement pour l'ARM, l'Ordre a travaillé pour établir des mesures compensatoires afin de permettre aux médecins vétérinaires immigrants d'accéder à la profession au Québec et favoriser leur intégration professionnelle, et ce tout en certifiant au public la compétence de personnes dûment qualifiées.

Depuis janvier 2011, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec travaille en étroite collaboration avec la Faculté de médecine vétérinaire du Québec et le ministère de l'Immigration du Québec, afin de développer un programme de stages permettant d'évaluer et de reconnaître les compétences des médecins vétérinaires étrangers. À la fin du présent exercice, soit le 28 mars 2011, le conseil d'administration de l'ordre des médecins vétérinaires du Québec a adopté un processus et convenu d'une démarche à cet effet. Les travaux dans ce dossier se poursuivent. La Direction générale de l'Ordre, le président et les administrateurs veilleront à réaliser un suivi diligent dans ce dossier.

L'équipe de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal travaille de façon intense sur le programme et nos homologues canadiens sont régulièrement informés de l'état d'avancement de ce projet. Enfin, les administrateurs ont convenu d'inscrire ce dossier en tête de liste des priorités dans le plan stratégique 2011-2015.

RENCONTRES ET PARTICIPATION AU SEIN DE LA PROFESSION

Pour la deuxième année consécutive, l'Ordre coordonnait avec l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV), une journée de rencontre avec les différentes associations vétérinaires québécoises. Cette journée s'est avérée précieuse pour tous les partenaires. Elle a permis d'échanger sur les réalisations particulières de chacun, mais surtout sur les préoccupations qui souvent se rejoignent. Le bien-être vétérinaire aura été un sujet important qui requiert une attention de la part de l'ensemble des professionnels, toute association confondue. La dénomination des différentes associations vétérinaires québécoises devra également être analysée davantage. Une rencontre touchant précisément ce sujet devrait avoir lieu au cours de la prochaine année.

Comme en Ontario, et à la différence des autres provinces canadiennes, l'adhésion à l'ACMV n'est pas obligatoire au Québec. Cette rencontre avec l'ACMV offre une occasion de partager les orientations de la profession avec l'ensemble du pays et permet un rapprochement pour favoriser ces échanges.

Depuis le lancement du projet « Initiation au leadership vétérinaire » (ILV) par la Faculté de médecine vétérinaire en 2007, l'Ordre s'est impliqué activement, tant au soutien à l'atelier d'introduction qu'au sein du comité préparant cette rencontre avec les étudiants de première année. Celle-ci se tient sur trois jours hors de l'enceinte de la Faculté et permet aux nouveaux étudiants de se familiariser avec des compétences complémentaires aux connaissances scientifiques. Ce programme de la Faculté s'étend maintenant aux autres années du cursus vétérinaire. L'Ordre a également participé à l'élaboration d'un cours maintenant donné sous forme d'ateliers aux étudiants de quatrième année et abordant les aspects éthiques et juridiques de la médecine vétérinaire.

CONGRÈS 2010 : 11 AU 13 NOVEMBRE 2010

Sous le thème « Une médecine variée, une profession globale », le Congrès annuel de l'Ordre aura permis de regrouper, plus que jamais, la majorité des secteurs d'activités de la profession. Le programme professionnel a abordé un sujet tant délicat que préoccupant, celui du lien entre la violence familiale et la violence envers les animaux, et le rôle que la profession vétérinaire devrait assumer.

Le Congrès est également une occasion privilégiée pour souligner la contribution exceptionnelle de médecins vétérinaires à notre profession. Cette année, la Médaille de St-Éloi, la plus haute distinction accordée par l'Ordre, a été remise au Docteur Yvon Couture, professeur bien connu à la Faculté de médecine vétérinaire. Le prix du Conseil interprofessionnel du Québec, permettant de reconnaître l'implication d'un médecin vétérinaire au sein du système professionnel québécois, a été décerné au Docteur Alain Laperle. Pathologiste au MAPAQ, le Docteur Laperle est un administrateur élu et s'est impliqué activement dans plusieurs comités internes et externes au nom de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

CODE DE CONDUITE ET D'ÉTHIQUE

En décembre 2010, les administrateurs ont adopté la nouvelle version, revue et améliorée, du *Code de conduite et d'éthique*. Cette nouvelle version consacre l'engagement de chacun des administrateurs à respecter les plus hauts standards en termes de gestion et de gouvernance, dans un souci de transparence et de reddition de compte envers le public et les membres.

VET 2011 ET LE 125E DE LA FACULTÉ

Le 24 janvier dernier, la profession vétérinaire québécoise lançait officiellement les festivités qui marquaient « l'Année Vet 2011 », année soulignant le 250e anniversaire de l'enseignement vétérinaire dans le monde et le 125e anniversaire de la Faculté de médecine vétérinaire. L'événement de clôture aura lieu en novembre prochain à Saint-Hyacinthe, lors du Congrès du 125e anniversaire, qui célébrera la diversité de notre profession sous le thème : « Une histoire riche, une médecine d'avenir! ».

Afin de prendre connaissance des différents événements qui marqueront cette année bien spéciale, je vous invite à consulter le site Vet 2011 québécois : www.125medvet.ca

UTILISATION DES PESTICIDES

À l'automne 2010, l'Ordre a reçu une demande de la part du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, au sujet de la révision du *Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides* et de l'exemption du certificat d'utilisateur de pesticides de classe 3.

Nous avons exprimé notre inquiétude face à l'exemption annoncée et bien que l'utilisation des pesticides ne se retrouve pas sous le contrôle de la prescription du médecin vétérinaire, il n'en demeure pas moins que bon nombre de ces produits ont un impact direct et majeur sur l'environnement, la santé des animaux, la santé des utilisateurs et la santé des humains. Notre mandat de protection du public et notre mission envers la santé et le bien-être des animaux et la santé publique, demandent que nous exprimions notre préoccupation envers toute forme de relâchement qui toucherait la sécurité entourant la vente ou l'utilisation de ces produits.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

En septembre 2010, l'Ordre a débuté un exercice de planification stratégique de grande envergure. L'objectif de la démarche était de se projeter dans l'avenir, en identifiant les grands enjeux planétaires qui toucheront la profession, et d'arrimer les actions de l'Ordre à celles des partenaires afin d'assurer l'évolution de la profession et de bien la positionner.

Ainsi, dès septembre, les administrateurs donnaient le coup d'envoi au vaste chantier de planification stratégique 2011-2015, l'exercice le plus ambitieux et le plus complet que l'organisation aura réalisé jusqu'à ce jour. Le conseil d'administration a nommé un comité ad hoc de planification stratégique, adopté un budget, dressé un calendrier des travaux et convenu de la méthodologie. La directrice générale avait le mandat de préparer les questionnaires et de coordonner la démarche.

Les administrateurs adoptaient, le 29 mars dernier, une nouvelle mission, tout en précisant la vision et les valeurs de notre organisme et les principaux axes stratégiques. Le plan stratégique 2011-2015 et le plan d'action seront complétés au début du prochain exercice. Ce plan guidera le conseil pour la période 2011-2015. Résolument tourné vers l'évolution de l'Ordre et de la profession, cet ambitieux projet stimulera la volonté des administrateurs vers une meilleure gestion, axée sur l'efficacité et la progression de l'Ordre.

NOMINATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

Au cours de la dernière année, l'Ordre des médecins vétérinaire du Québec a trouvé une nouvelle directrice générale et secrétaire en la personne de Mme Suzie Prince. Sa vaste expérience de gestion d'organisations et du monde professionnel, ses aptitudes de gestionnaire, mais surtout son dynamisme et sa personnalité ont déjà des effets positifs sur l'organisation de l'Ordre et sur la profession. Bienvenue en médecine vétérinaire Mme Prince!

REMERCIEMENTS

L'implication des administrateurs et des membres des différents comités doit être soulignée. Leur collaboration et leur engagement contribuent au bon fonctionnement de notre Ordre assurant autant notre succès que la place que nous assumons comme professionnels de la santé animale au Québec et partenaires de la santé publique.

Je désire remercier Mme Françoise Braun et Me Marc Garon pour leur implication en tant qu'administrateurs nommés par l'Office et dont le mandat est terminé. Mme Braun était avec nous depuis 2008 et

Me Garon a contribué à la gestion de l'Ordre pendant six années, tant sur le conseil d'administration que sur plusieurs comités, dont le comité exécutif. Sincères remerciements à ces deux administrateurs pour leur dévouement envers la profession vétérinaire.

Au nom des médecins vétérinaires du Québec, je désire souhaiter la bienvenue à monsieur Guy Jauron à titre d'administrateur nommé. De par son expérience du système professionnel, monsieur Jauron sera un atout indéniable pour notre organisation.

Enfin, notre jeune collègue administratrice, Docteure Marilyn Lemire, qui avait été élue dans la région administrative de l'Est du Québec, a dû se résigner à remettre sa démission, son emploi du temps familial et professionnel ne lui permettant plus de compléter son mandat. Je tiens à la saluer de façon bien spéciale afin de rappeler son engagement et son désir de contribuer à l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. J'exprime également le souhait que son exemple soit suivi par d'autres jeunes consœurs et confrères.

En outre, je veux souligner l'ampleur de la tâche accomplie par les gens travaillant au siège social. Leur dévouement se reflète dans le maintien de la qualité des services offerts aux membres, année après année, malgré les besoins grandissants.

Sincèrement,

Dr Joël Bergeron, m.v.
Président

Madame Suzie Prince, C.M.A., M.B.A., directrice générale et secrétaire de l'Ordre

RAPPORT **DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE**

Entrée en fonction à titre de directrice générale et secrétaire de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec au printemps 2010, j'ai rapidement été en mesure d'apprécier le défi à relever et les attentes du public et des membres à l'égard de l'organisation. L'exercice 2010-2011 aura donc été un exercice d'une rare intensité, et ce, à tous les niveaux.

REDRESSEMENT FINANCIER

En début d'exercice un redressement financier majeur a dû être effectué car le budget présenté au conseil d'administration le 30 mars 2010 prévoyait un déficit de 201 915 $ pour l'exercice 2010-2011.

Ainsi, mon premier mandat à titre de directrice générale et secrétaire de l'organisation a été d'analyser la situation et de procéder à un redressement. Pour ce faire, une planification financière quinquennale a été effectuée. Cette dernière a révélé que le déficit anticipé était structurel et non sporadique et que des actions devaient être prises rapidement. Les travaux d'aménagement du troisième étage étant déjà amorcés, il y a eu un moratoire sur l'embauche de nouvelles ressources. Ainsi, l'embauche de deux employés supplémentaires prévue au cours de l'été à été annulée et une compression significative dans toutes les dépenses a été réalisée.

Les efforts concertés de toute l'équipe ont alors permis de présenter un budget équilibré au conseil d'administration en juin 2010. Toutefois, la situation financière demeure fragile et devra demeurer une préoccupation pour l'organisation dans les prochains exercices.

MODERNISATION DES OUTILS DE GESTION ET RÉINGÉNIERIE DES PROCESSUS D'AFFAIRES

Au cours du dernier exercice, la désuétude des outils de gestion et l'absence d'automatisation des opérations administratives courantes ont rapidement été identifiées comme étant des freins au développement de l'organisation. L'optimisation des opérations et des processus d'affaires est donc un chantier prioritaire.

Le changement du logiciel de gestion des membres, du système de réservation des salles, du système de gestion des agendas, de la téléphonie et du site Internet sont autant d'éléments qui devront être révisés et mis à jour. Les principales activités de l'organisation sont gérées manuellement et devront être automatisées.

Ainsi, toute l'équipe travaillera sur des projets de modernisation au cours de la prochaine année. Ces projets sont stimulants et permettront à tous les membres de l'équipe de développer de nouvelles compétences et d'innover.

GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2010-2011

L'exercice 2010-2011 se solde par un excédent des revenus sur les charges de 256 513,35 $. Ce montant inclut la ristourne du programme d'assurance responsabilité professionnelle de 73 243,92 $.

Bien que la situation financière puisse paraître confortable, cet excédent est essentiellement imputable au report de certaines dépenses, notamment la mise à jour du site Internet, les travaux extérieurs sur la bâtisse et le développement du logiciel de gestion des membres. N'ayant pas les ressources financières suffisantes pour assumer ces dépenses au cours de l'exercice 2010-2011, elles ont été reportées et une affectation d'origine interne a été faite. La situation financière s'est améliorée mais demeure toujours précaire.

CONTRÔLE TRÈS RIGOUREUX DES DÉPENSES

Considérant la situation financière de l'organisation, les travaux à réaliser sur la bâtisse ainsi que la modernisation des outils de gestion, ont été reportés. Le contrôle très rigoureux des dépenses exercé au cours du dernier exercice devra être maintenu.

Les employés de l'Ordre font un effort notoire en la matière, cumulent de nombreuses responsabilités et travaillent avec des ressources limitées.

PLACEMENTS

Au cours de la dernière année le conseil d'administration a accepté d'effectuer un placement. C'était une première pour l'organisation, car depuis de nombreuses années l'organisation n'effectuait pas de placements. Ainsi, 500 000 $ ont été investis dans un compte sécuritaire permettant à l'organisation de générer des intérêts de 4 %. Cette stratégie aura permis à l'organisation de générer 20 000 $ de revenus d'intérêts supplémentaires cette année.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'organisation a bénéficié du soutien d'une firme spécialisée en gestion des ressources humaines au cours des dernières années. Un diagnostic a été posé et des recommandations formulées. Le travail de consolidation et de développement de l'équipe s'est donc poursuivi au cours de la dernière année.

RÉDACTION D'UNE POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET UN MANUEL DES EMPLOYÉS

Au cours de l'exercice la soussignée a rédigé une politique de gestion des ressources humaines et un manuel de l'employé qui ont été adoptés par le conseil d'administration en fin d'exercice.

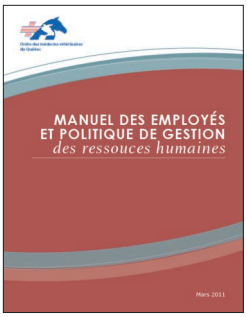

Manuel des employés et politique de gestion des ressources humaines

RÉVISION DU PROCESSUS D'ÉVALUATION DE RENDEMENT

Une révision du processus d'évaluation de rendement a également été amorcée et sera complétée au cours du prochain exercice.

EXERCICE D'ÉQUITÉ SALARIALE

Conformément à la *Loi sur l'équité salariale*, la directrice générale et secrétaire a réalisé l'exercice d'équité salariale pour l'organisation en décembre 2010.

Cette Loi vise à corriger les écarts salariaux dus à la discrimination fondée sur le sexe, particulièrement pour les emplois à prédominance féminine. Au terme de l'exercice, aucun écart n'a été identifié et aucune compensation versée.

MOUVEMENT DE PERSONNEL

Au cours du présent exercice l'Ordre a dû mettre fin au lien d'emploi qui l'unissait à la directrice des communications. La directrice générale et secrétaire a assumé l'intérim à la Direction des communications et un processus de sélection et de recrutement a débuté en mars 2011.

GESTION DE L'IMMEUBLE

Au début de l'exercice, les travaux de réaménagement du 3e étage débutés dans le précédent exercice, se sont terminés. Ainsi, les bureaux du Service du développement professionnel et le bureau du syndic sont maintenant situés au 3e étage de l'édifice. Le local auparavant utilisé par le bureau du syndic au rez-de-chaussée est donc à louer.

Une inspection rigoureuse du bâtiment a révélé que de l'eau s'infiltre dans le bâtiment, dans l'entretoit et dans les murs depuis plus de trois ans. Donc, des travaux majeurs sur l'édifice s'imposent. Au cours de l'exercice 2010-2011 différentes firmes ont été approchées afin qu'elles produisent des analyses, des rapports d'experts, des plans et devis et des soumissions pour la réfection des murs extérieurs, le changement du système de climatisation et de chauffage du 4e étage et le changement de la toiture. Les contrats et les travaux seront effectués au cours du prochain exercice. Par contre, considérant les ressources financières qu'exigent de tels travaux, une affectation d'origine interne a été faite cette année.

RÉVISION RÉGLEMENTAIRE

Un travail intense a été effectué au cours de la dernière année afin de réviser la réglementation de l'Ordre. Si peu de règlements ont été adoptés au cours des dernières années, l'exercice 2010-2011 a été fertile à ce chapitre et je tiens à souligner l'efficacité, l'étroite collaboration et le suivi diligent effectué par Me Jean-Luc Hunlédé de l'Office des professions à cet égard.

Au cours de l'exercice 2010-2011 trois règlements ont été adoptés, soit :

- *Règlement sur la délivrance des permis spéciaux de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec*;
- *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de médecin vétérinaire hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec*;
- *Règlement modifiant le règlement sur les élections au conseil d'administration de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec.*

La révision réglementaire se poursuit et d'autres règlements devront être adoptés au cours du prochain exercice.

GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Au cours du dernier exercice la Direction générale a débuté une évaluation des outils informatiques utilisés. Un plan directeur informatique sera dressé et des investissements devront être réalisés afin de pouvoir procéder aux inscriptions en ligne, que ce soit pour l'inscription annuelle au tableau des membres ou pour l'inscription au congrès. Une migration de la suite Office 2003 vers la dernière version est également souhaitable.

Un plan de relève informatique, un plan de gestion des risques et des mesures de contrôle internet devront être conçus. Un plan informatique triennal était en préparation à la fin de l'exercice.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2011-2015

En septembre 2010, le conseil d'administration donnait son aval afin que soit réalisé un exercice de planification stratégique. En décembre 2010, l'Ordre acheminait un questionnaire à quelques 2047 membres et soixante-six partenaires par courrier électronique. Plus de 748 membres et 28 partenaires y ont répondu, permettant à l'organisation d'enregistrer un taux de réponse de 36,5 % de la part de ses membres et de 42,4 % de la part des partenaires, ce qui est excellent. Enfin, un sondage téléphonique incluant douze questions a été réalisé par la firme SOM en janvier dernier auprès de 1000 personnes au Québec.

Cinq groupes de discussion ont également été organisés et les rencontres se sont tenues à Montréal, Drummondville, Gatineau, Québec et par voie de conférence téléphonique pour les membres des régions plus éloignées. Ainsi, du 24 février au 24 mars 2011, le président, la di-

rectrice générale et au moins un membre du comité de planification stratégique ont sillonné la province afin de discuter avec les membres et recueillir leurs réflexions. Cet exercice aura permis de nuancer les résultats, de moduler les axes stratégiques et bonifier le plan d'action afin de tenir compte de la réalité et des besoins de tous les secteurs de pratique et de toutes les régions.

L'Ordre est reconnu pour la qualité du service qu'elle dispense aux membres, aux partenaires et au public. Le taux de satisfaction à l'égard du Service à la clientèle est très élevé et les résultats confirment le dévouement des employés de l'Ordre. L'Ordre doit toutefois innover, être plus dynamique et diminuer l'aspect bureaucratique de ses opérations. L'Ordre doit devenir un joueur clé en santé publique au Québec, accroître sa présence médiatique, accroître sa force politique et améliorer ses communications.

À la fin du présent exercice les travaux se poursuivaient. Le conseil d'administration adoptera un plan stratégique, un plan d'action et un tableau de bord de gestion pour 2011-2015 au début du prochain exercice.

EXERCICE EN SOCIÉTÉ

Au cours du dernier exercice, l'Ordre a reçu et traité de nouvelles demandes d'exercice en société de la part des membres de l'Ordre en rapport avec l'application du *Règlement sur l'exercice de la médecine vétérinaire en société*, lequel est entré en vigueur le 24 juillet 2008. L'exercice financier 2010-2011 constitue donc la troisième année de mise en pratique de ce règlement. Nous avons ainsi procédé à l'analyse et à l'autorisation d'exercice en société de 44 SPA et de 1 S.E.N.C.R.L., ce qui porte le nombre total de SPA autorisées à 176 et celui des S.E.N.C.R.L. à 7, au 31 mars 2011. C'est plus de 641 médecins vétérinaires qui exercent maintenant leurs activités professionnelles au sein d'une société à responsabilité limitée.

Ce règlement ne modifie aucunement, ni ne diminue, les devoirs et obligations du médecin vétérinaire, découlant de la *Loi sur les médecins vétérinaires*, du *Code des professions* et de leurs règlements d'application. Les nouveaux modèles d'affaires suggérés par des avocats et fiscalistes ainsi que certaines transactions de vente, ont amené l'Ordre à se questionner sur l'application de l'ensemble de la réglementation à l'égard des médecins vétérinaires exerçant au sein d'une société.

Afin de soutenir les médecins vétérinaires ainsi que les professionnels qu'ils consultent pour l'incorporation de leurs activités, un guide et des lignes directrices ont été rédigés puis diffusés au cours du présent exercice. Une révision en profondeur des processus a été réalisée.

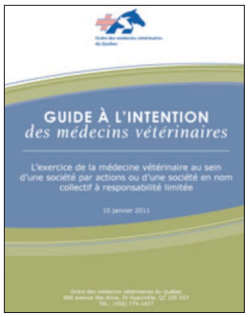

Guide à l'intention des médecins vétérinaires pour l'exercice en société

ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La directrice générale et secrétaire est la personne désignée par le président afin de répondre aux demandes d'accès aux documents et renseignements adressées à l'Ordre, conformément au *Code des professions*, à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi qu'à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*. La politique de l'Ordre sur les documents et renseignements accessibles sans restriction s'est appliquée à la majorité des demandes reçues. Par ailleurs, sur un total de trois demandes nécessitant une analyse et un traitement spécifique, deux ont été acceptées en totalité, aucune refusée et une acceptée partiellement.

CONCLUSION

Bien que les activités aient été nombreuses au cours du dernier exercice, nul doute que l'exercice 2011-2012 sera tout aussi intense. Les constats dressés lors de l'exercice de planification stratégique sont sans équivoque : l'organisation doit innover, se réinventer, revoir ses méthodes et processus d'affaires et être dynamique.

Toute l'équipe de l'Ordre est résolument décidée à relever les défis et atteindre les objectifs fixés. Cette équipe est constituée de personnes d'exception dont la complémentarité des expertises et des compétences permettra de propulser l'organisation. Les talents doivent se conjuguer et un travail d'équipe soutenu s'articule. Nous pourrons voir éclore de nombreux projets au cours des prochains mois et ainsi apprécier les résultats de ce coude-à-coude serré. Tous ensemble, nous propulserons l'organisation et la profession vers la prochaine phase de son développement.

Je désire remercier, féliciter et rendre un vibrant hommage à l'équipe de direction et tous les employés de l'Ordre qui ont travaillé sans relâche au cours de la dernière année afin de relever les importants défis auxquels nous devions faire face. Leur contribution, leur souci de l'excellence, leur dévouement exemplaire, leur soutien et leur motivation

méritent toute notre admiration. Ils travaillent avec rigueur, compétence et célérité afin de soutenir les différents services dispensés et ont entamé un virage ambitieux. Je me considère choyée de pouvoir compter sur une telle équipe.

Je désire également remercier chaleureusement tous les bénévoles qui œuvrent au sein des nombreux comités de l'Ordre. Ils sont les forces vives de la profession qui permettent à l'Ordre de réaliser pleinement sa mission. Leur apport est précieux et leur contribution remarquable. Ils mettent leurs compétences au service de la communauté et contribuent de façon notoire à l'enrichissement de la médecine vétérinaire, à la protection du public et à la notoriété de la profession.

Enfin, c'est avec une grande reconnaissance que je remercie les administrateurs et le président, le Dr Joël Bergeron, pour la confiance qu'ils me témoignent.

La directrice générale et secrétaire,

Suzie Prince

Suzie Prince, C.MA., M.B.A.

LE PERSONNEL DE L'ORDRE **AU 31 MARS 2011**

DE GAUCHE À DROITE :

Mme Catherine Berthiaume, Dre Sonia Voyer, Dre Suzanne Breton, Dr Jean-Luc Laberge, Mme Johanne Potvin, Mme Lyne Richer, Mme Mireille Trudeau, Mme Suzie Prince, Dre Sylvie Latour, Dre Lucie Frenette, Mme Maryse Massey, Mme Denise Bonin, Dre Isabelle Lévesque.

Était absente : Mme Marie-Josée Arès.

DIRECTION GÉNÉRALE

Mme Suzie Prince, C.M.A., M.B.A.	Directrice générale et secrétaire
Mme Denise Bonin	Adjointe comptabilité gestion immobilière
Mme Mireille Trudeau	Secrétaire de direction

SERVICE DE L'ADMISSION

Dre Suzanne Breton, m.v., IPSAV	Coordonnatrice
Mme Johanne Potvin	Secrétaire de gestion

BUREAU DU SYNDIC

Dre Sonia Voyer, m.v., IPSAV	Syndique
Dr Jean-Luc Laberge, m.v.	Syndic adjoint
Dre Lucie Frenette, m.v.	Syndique correspondante
Dre Isabelle Lévesque, m.v.	Syndique correspondante
Mme Marie-Josée Arès	Secrétaire de gestion

SERVICE DES COMMUNICATIONS

Mme Hélène Boyer	Directrice (jusqu'au 27 janvier 2011)
Mme Maryse Massy	Technicienne en communication
Mme Lyne Richer	Réceptionniste préposée au tableau des membres

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Dre Sylvie Latour, m.v., IPSAV	Directrice
Mme Catherine Berthiaume	Secrétaire de gestion

RAPPORT **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2010-2011**

Conformément au *Code des professions du Québec* et aux règlements y afférents, le conseil d'administration exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, à l'exception de ceux qui sont réservés aux membres réunis en assemblée générale. Le conseil d'administration définit ainsi les objectifs et les orientations de l'Ordre. Il a l'obligation de veiller à l'administration générale des affaires de l'Ordre et à l'application des dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les médecins vétérinaires* et de toutes les lois et tout règlement applicables.

Au 31 mars 2011, le conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec était composé d'un président et de treize administrateurs, tous élus au suffrage universel des membres et de trois administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec à titre de représentants du public.

POSTE	NOM	RÉGIONS	ENTRÉE EN FONCTION
Président	Dr Joël Bergeron, M.V.	-	17 juin 2008
Administrateurs élus	Dre Marilyn Lemire, M.V.	Est	17 juin 2008
	Dr Michel Major, M.V.	Québec	17 juin 2008
	Dr Patrick Cavanagh, M.V..	Mauricie, Bois-Francs et Estrie	17 juin 2008
	Dr Simon Verge, M.V.	Mauricie, Bois-Francs et Estrie	17 juin 2008
	Dr Giorgio Giusti, M.V.	Montréal	17 juin 2008
	Dr Michel Gosselin, M.V.	Montréal	17 juin 2008
	Dr Mario Giard, M.V.	Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Laurentides	17 juin 2008
	Dr André Trépanier, M.V.	Chaudière-Appalaches	17 juin 2008
	Dr Alain Laperle, M.V.	Laval et Lanaudière	17 juin 2008
	Dr Michel Carrier, M.V.	Montérégie	17 juin 2008
	Dre Marie-Sophie Gilbert, M.V.	Montérégie	17 juin 2008
	Dre Stéphanie Kéroack, M.V.	Montérégie	17 juin 2008
	Dre Manon Lécuyer, M.V.	Montérégie	17 juin 2008
Administrateurs nommés par l'Office des professions	Mme Françoise Braun		Du 17 juin 2008 au 14 décembre 2010
	M. Guy Jauron		Depuis le 29 mars 2011
	Me Marc Garon		Depuis le 15 septembre 2005
	M. Jean Lefebvre		Depuis le 17 juin 2008

RÉUNIONS

Au cours de l'exercice 2009-2010 le conseil d'administration à tenu sept réunions, soit :

Réunions régulières	4
Réunions extraordinaires	3

Les réunions du conseil d'administration pour le dernier exercice se sont tenues les :

- 13 mai 2010 (réunion extraordinaire)
- 15 juin 2010 (réunion régulière)
- 14 septembre 2010 (réunion régulière)
- 29 octobre 2010 (réunion extraordinaire)
- 16 novembre 2010 (réunion extraordinaire)
- 14 décembre 2010 (réunion régulière)
- 29 mars 2011 (réunion régulière)

PRINCIPALES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMISSION À L'EXERCICE

Sur recommandation des comités d'admission ou des spécialistes, le conseil d'administration a procédé à la reconnaissance d'équivalences de diplôme et de formation, à la délivrance de permis et de permis temporaires et à l'octroi des certificats de spécialistes (voir le rapport des activités à l'admission).

Imposition d'un cours de perfectionnement dans le domaine des animaux de compagnie à un membre.

ADMINISTRATION

- Élection des membres du comité exécutif pour l'exercice 2009-2010;
- Nomination de Mme Suzie Prince à titre de directrice générale et secrétaire;
- Nomination de Me Johanne Pinsonnault, conseillère juridique pour une durée déterminée de six mois;
- Nomination de Me Nicole Bouchard, secrétaire du conseil de discipline;
- Adoption des états financiers vérifiés 2009-2010;
- Adoption des placements pour l'exercice 2010-2011;
- Adoption de l'adhésion à une mutuelle de prévention;
- Désignation du président pour la signature du protocole à d'entente FAMMO;
- Adoption d'une politique d'allocation pour la présence aux réunions téléphoniques;
- Révision de la rémunération de la syndique;
- Octroi d'une allocation au président pour l'intérim à la Direction générale de l'Ordre;
- Nomination de la Dre Isabelle Lévesque à titre de syndique correspondante;
- Recommandation à l'assemblée générale des membres de mandater la firme Samson Bélair / Deloitte & Touche pour la vérification des états financiers 2010-2011 de l'Ordre;
- Autorisation des signataires pour les effets bancaires de l'Ordre;
- Adoption des prévisions budgétaires 2011-2012;
- Adoption d'une politique pour le témoignage de sympathie lors de décès;
- Autorisation accordée à la directrice générale et secrétaire de renouveler et signer le contrat de courtage avec le Groupe Sutton Avantage ML;
- Attribution de la médaille de saint Éloi au Dr Yvon Couture;
- Recommandation au CIQ (Conseil interprofessionnel du Québec de décerner le prix « Mérite du CIQ » au Dr Alain Laperle;
- Délégation au comité exécutif de l'exercice des pouvoir prévus aux articles 48 à 50 du *Code des professions*;
- Adoption de la démarche de planification stratégique 2011-2015, son budget et son calendrier de réalisation;
- Adoption de la révision du *Code de conduite et d'éthique* des administrateurs et des membres des comités de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec;
- Allocation de 15 000 $ répartie sur deux exercices financiers aux activités orientées à la visibilité de la profession dans le cadre des festivités encadrant les 125 ans de l'enseignement vétérinaire francophone en Amérique et du 250e anniversaire de la profession en 2011;
- Adoption des lignes directrices et d'un guide explicatif pour l'exercice de la médecine vétérinaire en société;
- Création d'une banque de remplacement en collaboration avec l'AMVPQ afin de contrer la pénurie de médecins vétérinaires et éviter les bris de services dans le secteur des grands animaux;
- Adoption du calendrier d'élections 2011;
- Adoption des formulaires soutenant le processus d'élection au conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec conformément au *Règlement sur les élections au conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec* entré en vigueur le 4 mars 2011;
- Adoption de l'avis d'élection, du bulletin de présentation pour l'élection d'un administrateur élu pour représenter la Montérégie, du formulaire de présentation au poste d'administrateur élu pour représenter la Montérégie, du bulletin de présentation pour l'élection du président élu au suffrage universel des membres de l'Ordre et du formulaire de présentation pour l'élection du président élu au suffrage universel des membres de l'Ordre;
- Indexation des échelles salariales des employés;
- Indexation des frais pour les différents services administratifs dispensés par l'Ordre et adoption d'une nouvelle grille tarifaire;
- Adoption du « Manuel des employés et politique de gestion des ressources humaines » de l'Ordre;
- Autorisation pour réalisation des travaux d'aménagement du 3e étage dans la bâtisse et octroi du mandat à un entrepreneur général pour un montant de 46 526,09 $ plus taxes.

MOBILITÉ DES PROFESSIONNELS

- Autorisation accordée au président de négocier avec le Conseil supérieur de l'Ordre des vétérinaires et le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche de France, en vue de l'*Arrangement de la reconnaissance mutuelle* des qualifications professionnelles (ARM);
- Adoption d'une entente de principes sur les mesures compensatoires. Cette proposition est finale et son acceptation est une condition sine qua non à la signature d'un Accord de Reconnaissance Mutuelle avec le CSOV dans le cadre de l'*Entente Québec-France*;
- Adoption des lignes directrices du processus préliminaire d'évaluation des compétences pour certains médecins vétérinaires étrangers menant à la délivrance de permis de pratique au Québec;
- Mandat donné à la directrice générale et secrétaire afin de poursuivre la démarche menant au développement de stages pour les médecins vétérinaires étrangers, en collaboration avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal et le ministère de l'Immigration;

- Adoption d'un objectif stratégique spécifique sur l'évaluation des compétences des médecins vétérinaires formés à l'étranger, dans le plan stratégique 2011-2015.

AFFAIRES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

- Adoption du projet de *Règlement sur la délivrance des permis spéciaux de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec*;
- Adoption du projet de R*èglement sur les élections au conseil d'administration de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec*;
- Adoption du projet de *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de médecin vétérinaire qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec*.

POLITIQUES ET POSITIONS

- Adoption de la position de l'Ordre sur l'essorillement et la caudectomie.

SURVEILLANCE DE L'EXERCICE

- Adoption du programme de surveillance générale 2011-2012;
- Adoption de la révision des normes minimales d'exercice, soit l'ajout d'une nouvelle appellation : clinique vétérinaire d'urgence, exigences relatives aux différentes appellations, heures d'ouverture minimales;
- Imposition à un membre des cours théoriques du domaine des animaux de compagnie Médecine interne 1, 2 et 3, offerts par la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal;
- Imposition d'un stage de perfectionnement à un membre, dont le succès sera conditionnel à la réussite d'une inspection particulière sur la compétence professionnelle.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

- L'assemblée générale annuelle s'est tenue le jeudi 11 novembre 2010.

FORMATION DE COMITÉS OU DE GROUPES DE TRAVAIL

- Comité *ad hoc* pour la planification stratégique 2011-2015.

NOMINATIONS ET RENOUVELLEMENTS DE MANDATS DES MEMBRES DE COMITÉS

- Nomination de dix membres à titre de scrutateurs pour les élections à l'Ordre;
- Recommandation de la candidature du Dr Jean Piérard au CIQ pour le Prix du CIQ 2011;
- Nomination de la Dre Marie-Claude Gagnon, représe tante de l'OMVQ sur le conseil d'administration d'ANIMA Québec;
- Renouvellement du mandat des membres du conseil de discipline, du comité sur l'assurance responsabilité professionnelle, du comité d'inspection professionnelle, du comité des médicaments, du comité de la rémunération, du comité sur le bien-être animal, du conseil d'arbitrage, dont le mandat venait à échéance;
- Nominations de la Docteure Hélène Trépanier, à titre de membre au comité sur le bien-être animal;
- Nomination de nouveaux enquêteurs-experts afin de constituer une banque de candidats pour le secteur des animaux de compagnie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION **2010-2011**

AU PREMIER PLAN

Dr Giorgio Giusti, Dr Michel Carrier, Dre Marilyn Lemire, Dre Manon Lécuyer, Dre Stéphanie Kéroack, Dr Alain Laperle, Dr Joël Bergeron, Dr André Trépanier et Me Marc Garon.

À L'ARRIÈRE-PLAN

Dr Patrick Cavanagh, Dr Mario Giard, Dr Michel Major, M. Jean Lefebvre, Dr Simon Verge et Dr Michel Gosselin.

Étaient absentes : Dre Marie-Sophie Gilbert et Mme Françoise Braun.

RAPPORT **DU COMITÉ EXÉCUTIF 2010-2011**

Le comité exécutif exerce tous les pouvoirs que le conseil d'administration lui a délégués, conformément à l'article 96.1 du *Code des professions* et à l'article 27 du *Règlement sur les affaires du conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec*. Le comité exécutif est ainsi chargé de l'administration courante des affaires de l'Ordre.

Plusieurs décisions du conseil d'administration ont d'abord été discutées au comité exécutif et ont fait l'objet de recommandations.

PRINCIPALES RÉSOLUTIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF

ADMISSION À L'EXERCICE

Sur recommandation des comités d'admission ou des spécialistes, le comité exécutif a procédé à la reconnaissance d'équivalences de diplôme et de formation, à la délivrance de permis et de permis temporaires, à la délivrance d'autorisations spéciales et à l'octroi des certificats de spécialistes (voir le Rapport des activités à l'admission).

GESTION FINANCIÈRE

- Adoption du budget 2011-2012 afin de faire des recommandations au conseil d'administration incluant un redressement financier majeur;
- Adoption de l'état des résultats, de la balance de vérification et des listes de comptes à chacune de ses réunions;
- Adoption de la stratégique de placement et recommandation au conseil d'administration;
- Révision de la grille tarifaire pour les services administratifs et recommandation au conseil d'administration;
- Octroi des dons et commandites pour l'exercice 2009-2010, soit un total de 2 000 $ distribué à trois organismes en lien avec la santé animale;
- Adoption d'une enveloppe budgétaire pour souligner le 125e anniversaire de l'enseignement francophone en Amérique et recommandation au conseil d'administration à l'égard des conditions relatives au versement et à l'utilisation de ce montant.

EXERCICE DE LA PROFESSION

- Autorisation et mandat donnés au syndic de l'Ordre pour intenter des poursuites pénales pour pratique illégale de la médecine vétérinaire et usurpation de titre dans un dossier.

ADMINISTRATION

- Autoriser le président à déposer le mémoire de l'Ordre à la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité le 16 juillet 2010;
- Autoriser le président à signer le contrat pour les travaux de réaménagement du 3e étage au montant de 46 526 $;
- Autoriser le renouvellement du contrat de courtage pour la location d'un local de l'édifice;
- Autorisation de délivrer des cartes de crédit corporatives à certains dirigeants de l'organisation;

RÉUNIONS

Réunions régulières	9

Les réunions du comité exécutif se sont tenues les :

- 29 avril 2010	- 31 août 2010	- 11 janvier 2011
- 1er juin 2010	- 12 octobre 2010	- 22 février 2011
- 13 juillet 2010	- 23 novembre 2010	- 15 mars 2011

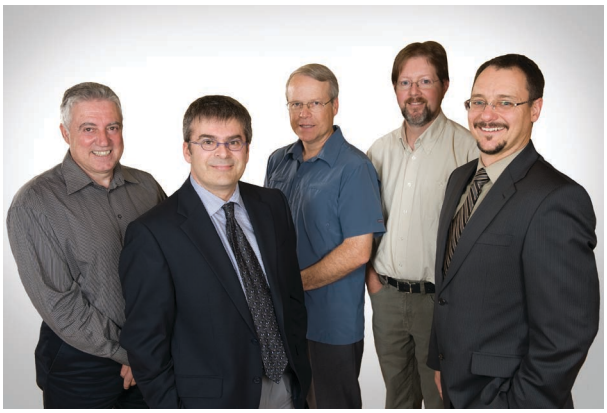

Dr Alain Laperle, Me Marc Garon, Dr Michel Major, Dr Mario Giard et Dr Joël Bergeron.

- Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2010;
- Analyse des activités et ressources requises pour les festivités du 250e anniversaire de la profession et le 125e anniversaire de l'enseignement francophone en Amérique;
- Révision de la politique de tarification des salles de conférence au siège social de l'Ordre afin d'offrir gracieusement la salle du premier étage à tout groupement de médecins vétérinaires qui en fait la demande;
- Réalisation du suivi exigé dans le dossier de la gestion des ressources humaines de l'organisation suite à l'obtention du diagnostic;
- Analyse de la question de la dénomination de l'AMVQ et des associations vétérinaires;
- Analyse de la mise à jour du projet de rejet de carcasses de volailles de l'Agence canadienne d'inspection des aliments suite à une rencontre des dirigeants de l'Agence;
- Mandat donné à la directrice générale et secrétaire afin de rédiger un guide pour l'exercice en société et obtenir les avis juridiques requis;
- Mandat donné à la directrice générale et secrétaire afin de réaliser l'exercice d'équité salariale pour l'Ordre avant le 31 décembre et soutenir les membres dans la réalisation de cet exercice pour leur pratique;
- Adoption du plan d'intervention pour la Direction des communications;
- Création d'un comité de sélection pour le recrutement d'un directeur des communications.

Dre Sylvie Latour, m.v., directrice du Service du développement professionnel

RAPPORT **DU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL**

Le Service du développement professionnel a la responsabilité de la gestion et du suivi de plusieurs dossiers relatifs à la qualité de l'exercice et de la compétence des membres de la profession, notamment l'inspection professionnelle, la formation continue et le programme scientifique du congrès annuel. Le service assure le soutien permanent des comités en lien avec ce mandat. La Direction du service participe également à différents comités et groupes de travail de l'Ordre.

ACTIVITÉS

SOUTIEN AU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

MANDAT

Le comité d'inspection professionnelle surveille l'exercice de la profession par les membres et il procède, notamment, à la vérification de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice. De plus, à la demande du conseil d'administration ou de sa propre initiative, le comité procède à une inspection particulière portant sur la compétence professionnelle d'un membre, aux fins de laquelle il peut s'adjoindre des experts. Finalement, le comité fait rapport au conseil d'administration et formule les recommandations qu'il juge appropriées. Par son action, le comité vise à améliorer la qualité de l'exercice et la valeur de l'acte professionnel, dans le but d'assurer la protection du public.

Le conseil d'administration nomme les inspecteurs-conseils et les experts qui assistent le comité dans ses fonctions. Ceux-ci sont membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

De plus, le comité informe la syndique lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'un professionnel a commis une infraction aux dispositions du *Code de déontologie* ou de la *Loi sur les médecins vétérinaires* et ses règlements.

Le conseil d'administration de l'Ordre n'a pas nommé de personne responsable de l'inspection professionnelle en application du deuxième alinéa de l'article 90 du *Code des professions*.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE

Le comité d'inspection professionnelle surveille l'exercice de la profession suivant le programme de surveillance générale de l'exercice qu'il détermine et que le conseil d'administration approuve annuellement.

Ce programme est basé sur des visites régulières d'inspection aux cinq ans. Toutefois, si un médecin vétérinaire présente de nombreuses lacunes par rapport aux normes et règlements, l'intervalle entre deux visites est alors diminué. La date de la prochaine visite (régulière, rapprochée ou de contrôle) est déterminée en fonction du nombre de recommandations et si celles-ci ont déjà été signalées à la suite de visites précédentes.

RÉUNIONS

Réunions régulières	11

MEMBRES

Dr Michel Turcotte, président
Dre Brigitte Boucher
Dre Solenne Courtemanche
Dre Sarah Despatie
Dr Sylvain Forget
Dr Pierre Marcoux
Dre Sylvie Robin
Dre Sylvie Latour, secrétaire

INSPECTEURS-CONSEILS

Dre Diane Capistran
Dr Yvan Chicoine
Dr Maurice Desrochers
Dre Andrée Lafaille
Dre Sophie Roy

EXPERTS

Dre Marie-Claude Bélanger
Dr Réal Boutin
Dr Yvon Couture
Dre Dominique Ducharme
Dre Marilyn Dunn
Dr Gilles Fecteau
Dre Marie-Sophie Gilbert
Dr Gilbert Hallé
Dre Maryse Lavoie
Dre Jacynthe Lesage
Dr Jean Moreau
Dre Denise Tousignant
Dr Claude Tremblay
Dr André Vrins

Au moins 15 jours avant la date d'une visite, la secrétaire du comité fait parvenir au médecin vétérinaire visé par une visite régulière d'inspection, un avis de vérification et un questionnaire prévisite à remplir préalablement à la visite. Ce questionnaire doit être remis à l'inspecteur-conseil au moment de la visite. Le médecin vétérinaire qui fait l'objet d'une visite de contrôle n'a pas à remplir le questionnaire prévisite.

À la fin de la visite, l'inspecteur-conseil laisse au médecin vétérinaire le rapport d'inspection professionnelle et la liste des correctifs à apporter pour se conformer à la *Loi sur les médecins vétérinaires* et ses règlements ainsi qu'aux *Normes minimales d'exercice* qui s'appliquent à son secteur d'activité. Le médecin vétérinaire doit répondre aux recommandations formulées et faire parvenir toutes les pièces justificatives demandées au cours du mois suivant la visite.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations les plus fréquentes à la suite de la surveillance générale concernaient principalement :

- la tenue des dossiers;
- le registre des substances contrôlées;
- la garde sécuritaire des médicaments contrôlés;
- l'emplacement de la pharmacie;
- la conservation adéquate des médicaments selon les recommandations du fabricant;
- la conformité des ordonnances et l'exécution des ordonnances renouvelables;
- l'étiquetage des médicaments;
- les ententes pour les urgences;
- les protocoles d'anesthésie et d'analgésie;
- la modernisation de la bibliothèque;
- la conformité du local pour l'hospitalisation et le traitement des animaux contagieux;
- la conformité de l'appellation de l'établissement.

TABLEAU 1

Vérification

	ANIMAUX DE COMPAGNIE		BOVINS ET ÉQUINS		GRANDES POPULATIONS ANIMALES		TOTAL	
N^bre m.v. dans N^bre établissements	**N^bre m.v.**	**N^bre établ.**	**N^bre m.v.**	**N^bre établ.**	**N^bre m.v.**	**N^bre établ.**	**N^bre m.v.**	**N^bre établ.**
Membres visités : visites régulières	293	91	92	36	26	22	411	149
Membres visités : visites de contrôle	1	1	0	0	0	0	1	1
Total des membres visités et répartition (%) par domaine de pratique	294 (71,36 %)	92	92 (22,33 %)	36	26 (6,31 %)	22	412 (100 %)	150
Questionnaires prévisites transmis aux membres	293	S/O	92	S/O	26	S/O	411	S/O
Questionnaires prévisites retournés au comité	293	S/O	92	S/O	26	S/O	411	S/O
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	294	92	92	36	26	22	412	150
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O

TABLEAU 2

Nombre de recommandations suivant la visite d'inspection

NOMBRE DE RECOMMANDATIONS	5 OU MOINS		6 À 10		11 À 15		16 ET PLUS		TOTAL	
N^bre m.v. dans N^bre établissements	**N^bre m.v.**	**N^bre établ.**	**N^bre m.v.**	**N^bre établ.**	**N^bre m.v.**	**N^bre établ.**	**N^bre m.v.**	**N^bre établ.**	**N^bre m.v.**	**N^bre établ.**
Animaux de compagnie	40	16	124	22	70	30	60	24	294	92
Grands animaux	53	29	27	6	12	1	0	0	92	36
Grandes populations animales	26	22	0	0	0	0	0	0	26	22
TOTAL	**119**	**67**	**151**	**28**	**82**	**31**	**60**	**24**	**412**	**150**

N.B. Afin d'assurer une lecture adéquate de ces statistiques, il est important de préciser que celles-ci sont en chiffres absolus et ne tiennent pas compte du nombre de points sur lesquels porte l'inspection, selon le domaine de pratique, soit 70 pour les animaux de compagnie, 34 pour les bovins, 29 pour les équins et 28 pour les grandes populations animales. La différence du nombre de paramètres vérifiés s'explique par la nature même des établissements visités. De plus, la comptabilisation du nombre de recommandations a été modifiée en cours d'année : chaque point à corriger par rapport à la tenue de dossiers compte maintenant pour une recommandation, alors qu'auparavant, tous les points relatifs à la tenue de dossiers ne comptaient que pour une seule recommandation. Ainsi, un médecin vétérinaire dont la tenue de dossiers présente de nombreuses lacunes aura donc un nombre plus élevé de recommandations, ce qui reflète mieux l'évaluation de sa pratique.

TABLEAU 3

Intervalle avant la prochaine visite d'inspection

PROCHAINE VISITE	CONTRÔLE (3 À 6 MOIS)		1 AN		2 À 4 ANS		5 ANS ET PLUS		DANS LE CYCLE DE L'ÉTABLISSEMENT		TOTAL	
N^bre m.v. dans N^bre établissements	**N^bre m.v.**	**N^bre établ.**	**N^bre m.v.**	**N^bre établ.**	**N^bre m.v.**	**N^bre établ.**	**N^bre m.v.**	**N^bre établ.**	**N^bre m.v.**	**N^bre établ.**	**N^bre m.v.**	**N^bre établ.**
Animaux de compagnie	16	8	16	4	72	33	187	44	3	3	294	92
Grands animaux	0	0	0	0	7	6	84	29	1	1	92	36
Grandes populations animales	0	0	0	0	4	4	22	18	0	0	26	22
TOTAL	**16**	**8**	**16**	**4**	**82**	**42**	**294**	**92**	**4**	**4**	**412**	**150**

TABLEAU 4

Inspections particulières portant sur la compétence professionnelle

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une inspection particulière	**4**
Rapports d'inspection particulière dressés	**4**

TABLEAU 5

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès

	NOMBRE
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	**1**
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	**1**
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	**2**

TABLEAU 6
Décisions du conseil d'administration

	NOMBRE
Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	4
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

TABLEAU 7
Information à la syndique

	NOMBRE
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information à la syndique (en application du cinquième alinéa de l'article 112 du *Code des professions*)	2

AUTRES ACTIVITÉS

De plus, le comité d'inspection professionnelle a :

- élaboré de nouvelles normes relatives aux appellations d'établissements vétérinaires, puis recommandé au conseil d'administration l'adoption de ces nouvelles normes;
- révisé et modifié certaines exigences des *Normes minimales d'exercice*, puis recommandé au conseil d'administration l'adoption de ces modifications;
- poursuivi la révision de l'inspection particulière portant sur la compétence professionnelle dans le domaine des grands animaux;
- amorcé une réflexion sur le programme de surveillance générale de l'exercice et l'élaboration de nouvelles méthodes d'évaluation;
- amorcé l'élaboration d'un programme de surveillance générale dans le domaine de la santé publique vétérinaire.

GESTION DE LA FORMATION CONTINUE DES MEMBRES

MANDAT

Le Service du développement professionnel supervise la formation continue des membres et, à ce titre, remplit le mandat suivant :

- surveiller et approuver les formations et programmes donnés par les organismes externes;
- suivre de près le nombre, la qualité et la disponibilité des sessions, de façon à s'assurer du maintien de l'accessibilité à la formation continue et du degré de satisfaction des membres par rapport à ces activités;
- vérifier que les médecins vétérinaires respectent les exigences de formation continue en tenant à jour leur fiche personnelle;
- faire les suivis nécessaires lors du non-respect des exigences de formation continue, en collaboration avec le comité d'inspection professionnelle;
- s'assurer que les formations inscrites correspondent au domaine d'exercice du membre;
- gérer la formation à distance (vidéocassettes/DVD et questionnaires relatifs à ces formations);
- préparer le programme scientifique du congrès annuel de l'Ordre.

La Direction du développement professionnel prend la majorité des décisions administratives qui concernent la formation continue. Cependant, toute modification à la politique actuelle doit être adoptée par le conseil d'administration.

L'Ordre n'a pas de règlement sur la formation continue en application du paragraphe *o* de l'article 94 du *Code des professions*, mais une politique de formation continue obligatoire a été adoptée et est en vigueur depuis décembre 1992. Celle-ci est décrite dans le guide des *Exigences de formation continue en médecine vétérinaire*.

TABLEAU 1

Activités de formation continue facultative organisées par l'Ordre au cours du dernier exercice

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE
Congrès annuel – programme professionnel seulement	**3 HEURES**	**2**
Congrès annuel – 1 journée scientifique seulement	**6 HEURES**	**165**
Congrès annuel – programme professionnel + 1 journée scientifique	**9 HEURES**	**11**
Congrès annuel – 2 journées scientifiques	**12 HEURES**	**162**
Congrès annuel – programme professionnel + 2 journées scientifiques	**15 HEURES**	**45**

CONGRÈS 2010

Le congrès annuel est une activité de formation continue facultative. En 2010, le congrès s'est déroulé sur deux journées et demie et celui-ci a permis à 385 médecins vétérinaires d'inscrire des heures formation continue à leur dossier, selon la répartition indiquée dans le tableau précédent.

Un service de formation à distance est aussi offert aux membres grâce à la vidéothèque de l'Ordre. La vidéothèque, actualisée annuellement avec les conférences présentées au cours du plus récent congrès, compte maintenant 120 titres avec questionnaires ainsi que les recueils de conférences des 5 derniers congrès de l'Ordre. Au cours de l'exercice 2010-2011, plus de 44 médecins vétérinaires se sont prévalus de la formation à distance par la location de vidéocassettes/DVD du congrès (107 locations).

De plus, afin d'informer les membres des différentes sessions scientifiques données par les associations et les organismes externes, un babillard est publié dans chaque parution de la revue *Le Veterinarius*. De façon générale, l'Ordre accepte les formations et congrès vétérinaires donnés par plus de 40 organismes reconnus, non seulement québécois, mais aussi canadiens, américains et internationaux. En outre, au cours de l'exercice 2010-2011, la Direction du développement professionnel a analysé 30 demandes de reconnaissance de formations données par des compagnies pharmaceutiques, d'alimentation animale et d'autres organismes privés. Selon le résultat de l'évaluation du contenu scientifique de chaque activité, l'Ordre a pu reconnaître un nombre d'heures variant de 1 heure jusqu'à 16 heures de formation continue pour les participants.

CONSÉQUENCES D'UNE FORMATION CONTINUE INCOMPLÈTE

Tout médecin vétérinaire qui ne respecte pas la politique de formation continue obligatoire en ne satisfaisant pas aux exigences de formation continue, sans justification valable, peut avoir à démontrer sa compétence devant le comité d'inspection professionnelle.

Au cours de l'exercice 2010-2011, aucun membre n'a fait l'objet d'une inspection particulière portant sur la compétence professionnelle en raison du non-respect des exigences de formation continue.

La directrice du Service du développement professionnel,

Dre Sylvie Latour, m.v., IPSAV

RAPPORT **DU SERVICE DES COMMUNICATIONS**

Le Service des communications est responsable de la réception et de la gestion des appels, de l'informatique et des communications. Le principal mandat du service est d'assurer le rayonnement de l'Ordre et de la profession au Québec. Pour assumer son mandat et faire connaître l'Ordre ainsi que ses prises de position, le Service des communications diffuse l'information jugée d'intérêt aux membres, au public et aux médias et ce, par le biais de différents outils de communication dont il dispose. De plus, le service organise des activités et des événements corporatifs.

ACTIVITÉS

GESTION DES APPELS TÉLÉPHONIQUES

Au cours du dernier exercice financier, 5 556 appels téléphoniques ont été reçus à l'Ordre et ont été acheminés aux services appropriés pour en assurer le traitement. Ces appels provenaient autant des membres que du public en général. Il s'agit d'une baisse de 21,37 % comparativement à l'année précédente.

LES DEMANDES MÉDIAS

Dix-huit demandes médias ont été acheminées au Service des communications et se sont conclues par des entrevues accordées par le président de l'Ordre ou une personne déléguée par ce dernier. Les sujets abordés touchaient, notamment, le rôle du médecin vétérinaire et les perspectives d'emploi ainsi que les dossiers de mobilité professionnelle.de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

De plus, le comité informe la syndique lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'un professionnel a commis une infraction aux dispositions du *Code de déontologie* ou de la *Loi sur les médecins vétérinaires* et ses règlements.

RADIO DE RADIO-CANADA
Assurance responsabilité professionnelle
3 mai 2010

RADIO-CANADA / ÉMISSION LA SEMAINE VERTE
Pénurie de médecins vétérinaires dans le secteur des grands animaux
4 mai 2010

CHAINE TÉLÉ ADR
Chiens mordeurs
8 juin 2010

RADIO DE RADIO-CANADA
Relation être humain et animal
8 juin 2010

RADIO DE RADIO-CANADA
Poules en ville
28 juillet 2010

LE QUOTIDIEN
Dossier disciplinaire
29 juillet 2010

RADIO DE RADIO-CANADA / CHICOUTIMI
Dossier disciplinaire
29 juillet 2010

RADIO LOCALE DE CHICOUTIMI
Dossier disciplinaire
29 juillet 2010

AGENCE QMI
Position de l'Ordre sur la massothérapie
11 août 2010

JOURNAL LES AFFAIRES
Entente Québec-France
14 septembre 2010

TÉLÉVISION DE RADIO-CANADA / ÉMISSION L'ÉPICERIE
Vente de nourriture pour animaux par les médecins vétérinaires
4 et 19 octobre 2010 (Entrevue diffusée le 24 novembre 2010)

PORTAIL SYMPATICO
Don d'animaux en cadeau à Noël
7 décembre 2010

TÉLÉVISION DE RADIO-CANADA / ÉMISSION TÉLÉJOURNAL MIDI
Utilisation des chambres à gaz dans certains refuges au Québec
10 décembre 2010

RADIO 98,5 FM / ÉMISSION PUISQU'IL FAUT SE LEVER
Médecine vétérinaire applicable à l'humain
28 janvier 2011

TÉLÉVISION DE RADIO-CANADA / ÉMISSION LA FACTURE
Achat de serpent
12 janvier 2011

JOURNAL 24 HEURES
Médecine vétérinaire applicable à l'humain
31 janvier 2011

LE COURRIER DE LAVAL
Les centres de référence en médecine vétérinaire au Québec
19 janvier 2011

CBC TÉLÉVISION
Prescription de médicaments par les médecins vétérinaires
31 janvier 2011

Le 10 décembre le président de l'Ordre accordait une entrevue à Mme Anne-Marie Dussault du Téléjournal de Radio-Canada qui effectuait un reportage sur la manifestation contre la loi P-42 qui était prévue sur la colline parlementaire à Québec.

Entrevue accordée par le président de l'Ordre, le Dr Joël Bergeron, m.v., à l'émission L'épicerie diffusée sur les ondes de Radio-Canada, mercredi le 24 novembre 2010.

TÉLÉVISION DE RADIO-CANADA / ÉMISSION ENQUÊTE
Médicaments injectables et euthanasie par injection
24 janvier 2011

CBC QUÉBEC
Médecine vétérinaire applicable à l'humain
1er février 2011

RUE FRONTENAC.COM
Pénurie de médecins vétérinaires et Entente Québec-France
24 janvier 2011

MAGAZINE COUP DE POUCE
Maladies transmissibles de l'animal à l'humain
8 février 2011

CJAD
Pénurie de médecins vétérinaires
26 janvier 2011

TÉLÉVISION DE RADIO-CANADA / ÉMISSION ENQUÊTE
Euthanasie dans les refuges
17 et 22 mars 2011

Douze autres demandes de la part de la presse se sont limitées à la transmission d'information ou de précisions sur le rôle de l'Ordre.

ACTIVITÉS (SUITE)

RÉDACTION ET DIFFUSION DE COMMUNIQUÉS DE PRESSE

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a rédigé un communiqué de presse le 4 février 2011 dont le titre était : « L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec sanctionne sévèrement tout type d'intervention médicale auprès des humains ». Ce communiqué de presse précisait la position de l'Ordre suite à un reportage diffusé à la radio 98,5 FM. Ce communiqué de presse a été diffusé à tous les médias du Québec.

En fin d'exercice, l'Ordre était au cœur d'une importante tempête médiatique provoquée par un reportage choc réalisée par l'équipe de l'émission Enquête de Radio-Canada sur les pratiques en cours à la fourrière privée Le Berger Blanc. L'Ordre a accordé une trentaine d'entrevues à cet effet et à diffusé un communiqué de presse à tous les médias du Québec afin de préciser sa position à l'égard des pratiques inacceptables dévoilées au cours du reportage.

PRODUCTION D'UN MÉMOIRE

En vertu d'une motion adoptée le 4 décembre 2009 par l'Assemblée nationale, une commission parlementaire a été créée en vue d'étudier la question du droit de mourir dans la dignité. Dans le cadre des consultations, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a déposé un mémoire sur la délicate question de l'euthanasie le 16 juillet 2010.

Ce mémoire soulève certaines préoccupations de la profession à l'égard de l'euthanasie.

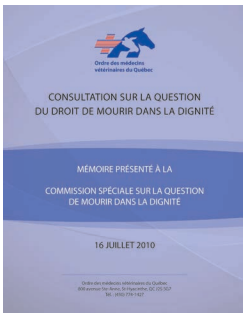

Mémoire - Consultation sur la question du droit de mourir dans la dignité

PRODUCTION D'UN RÉPERTOIRE DES MEMBRES

Au cours du dernier exercice l'Ordre a produit un répertoire des membres qui a été acheminé à tous les membres en septembre 2010.

PARTICIPATION À DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

Au cours de l'exercice 2009-2010, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a participé à deux Commissions parlementaires, soit :

COMMISSION SPÉCIALE SUR LA QUESTION DE MOURIR DANS LA DIGNITÉ

Le 10 février 2010, dans le cadre des travaux de la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité, les parlementaires ont invité l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec à commenter le mémoire que l'Ordre avait déposé sur la délicate question de l'euthanasie.

Le président de l'Ordre, le Docteur Joël Bergeron, a présenté le mémoire de l'Ordre sur la question de mourir dans la dignité en Commission parlementaire le 10 février 2011, à 15 h.

COMMISSION PARLEMENTAIRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Le Dr Joël Bergeron, président de l'Ordre, a participé, le 17 novembre 2010, à l'audition du groupe de travail du MAPAQ sur le bien-être des animaux de compagnie par la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles. Lors de cette audition, le groupe de travail a exposé aux parlementaires l'avancée des travaux du groupe et l'orientation qui se dessine à l'égard des cabinets d'euthanasie.

ADOPTION ET DIFFUSION DE POSITIONS

Au cours de l'exercice 2009-2010, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a adopté puis diffusé une position à l'égard de l'essorillement et la caudectomie chez les chiens. L'ordre demande à ses membres de ne plus pratiquer la taille de queues et d'oreilles chez les chiens, la taille de queues chez les bovins et les chevaux. Un travail concerté des différents intervenants dans ce dossier permettra une sensibilisation du public et des éleveurs assurant ainsi le bien-être des animaux.

PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE LA REVUE *LE VETERINARIUS*

Au cours du dernier exercice, six éditions de la revue *Le Veterinarius* ont été produites et distribuées aux membres ainsi qu'aux abonnés.

PRODUCTION ET DIFFUSION DU BULLETIN ÉLECTRONIQUE *LE VETERINARIUS FLASH*

De manière ponctuelle, le Service des communications a diffusé des capsules d'information par le biais du bulletin électronique, Ainsi, au cours du dernier exercice, 39 bulletins ont été transmis par courriel aux membres et abonnés.

ORGANISATION DU CONGRÈS 2010

En collaboration avec le Service du développement professionnel, le Service des communications a organisé le 69e congrès de l'Ordre, du 11 au 13 novembre 2010, à l'Hôtel des Seigneurs, à Saint-Hyacinthe.

Sous le thème *Une médecine variée, une profession globale*, le congrès a permis de réunir 435 médecins vétérinaires et 50 TSA. Le programme scientifique pour les médecins vétérinaires comportait 53 conférences, alors que le programme pour les TSA comptait 4 conférences présentées le samedi.

Cocktail du congrès 2010

Première rangée de gauche à droite : Dre Martine Jobin, Me Nathalie Parent, Me Jean-Paul Dutrisac, président de l'Office des professions, Dr Michel Carrier, doyen de la Faculté de médecine vétérinaire, Dr Joël Bergeron, président de l'OMVQ.

Assis : Dre Madeleine Fortin, sous-ministre MAPAQ, Mme Suzie Prince, directrice générale de l'OMVQ, M. Jost am Rhyn, directeur général de l'ACMV et Dr Douglas A. Roberts, président de l'ACMV.

La promotion 1985 qui célébrait avec fierté ses 25 ans a été dignement représentée lors du congrès.

En première partie du congrès, le programme professionnel abordait la problématique du lien entre la violence conjugale et la violence faite aux animaux. Au total, 68 personnes ont assisté à ce volet professionnel.

Par ailleurs, le Salon des exposants a accueilli 40 entreprises et 4 organismes à but non lucratif. C'est donc dire que 155 représentants de diverses entreprises pharmaceutiques et de services se sont joints aux congressistes.

Allocution du président de l'OMVQ, Dr Joël Bergeron, lors du banquet de clôture du congrès 2010

ORGANISATION DU CONGRÈS 2010 (SUITE)

Spectacle de France d'Amour

Le banquet a permis d'honorer deux membres de la profession. Le Dr Yvon Couture a reçu la médaille de saint Éloi, alors que le Dr Alain Laperle s'est vu remettre le prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec. Le congrès s'est terminé sur une note musicale avec la présentation du spectacle de France D'Amour.

FESTIVITÉS DU 125E ANNIVERSAIRE DE L'ENSEIGNEMENT VÉTÉRINAIRE FRANCOPHONE EN AMÉRIQUE

Le coup d'envoi des festivités entourant le 125e anniversaire de l'enseignement vétérinaire francophone en Amérique, le 250e anniversaire de la médecine vétérinaire mondiale et l'Année mondiale vétérinaire a été donné le 24 janvier 2011, à Montréal, lors d'une cérémonie regroupant pas moins de 130 invités, incluant des médecins vétérinaires et des dignitaires. L'événement se tenait au Centre des sciences de Montréal, situé dans le Vieux-Port, à proximité du lieu qui a vu naître la première école vétérinaire, sur la rue Craig, en 1866. Simultanément, un événement similaire se déroulait à Versailles, en France, environ 700 personnes étaient présentes. Différentes activités sont prévues tout au long de l'année pour souligner ces anniversaires.

Photo d'Andrew Dobrowolskyj
Dans l'ordre habituel, on reconnaît le Dr Michel Carrier, doyen de la Faculté, le Dr Joël Bergeron, président de l'Ordre, Mme Hélène Le Gal, Consule générale de France à Québec, M. Guy Breton, recteur de l'Université de Montréal, M. Émilien Pelletier, député de Saint-Hyacinthe, et M. Claude Bernier, maire de Saint-Hyacinthe.

SITE INTERNET DE L'ORDRE

Le Service des communications assume, en collaboration avec les autres services, la mise à jour du site Internet de l'Ordre. Quelques modifications y ont été apportées afin de le rendre plus convivial. Toutefois, une refonte majeure du site Internet devrait s'amorcer au cours du prochain exercice financier pour assurer la mise à niveau technologique de ce dernier et éventuellement prévoir l'ajout de services en ligne, et ce, en concordance avec l'emploi d'un nouvel outil logiciel de gestion du tableau des membres.

La directrice du Service des communications par intérim,

Suzie Prince, C.M.A., M.B.A.

RAPPORT **DU SERVICE DE L'ADMISSION**

Le Service de l'admission assure la gestion des procédures, des programmes, des demandes d'admission et leur préparation pour les comités reliés à l'admission ainsi qu'au renouvellement des cotisations. De plus, la Direction chapeaute les opérations liées au programme collectif d'assurance responsabilité des membres.

MOBILITÉ CANADIENNE (ACCORD DE COMMERCE INTÉRIEUR)

À la toute fin du présent exercice, le *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de médecin vétérinaire hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec* était déposé auprès de l'Office des professions, en attente de son approbation en vue de son application. Ce règlement permettra la délivrance d'un permis de l'Ordre à tout médecin vétérinaire détenteur d'un permis délivré par un organisme de réglementation d'une autre province canadienne, conformément aux dispositions de l'*Accord de commerce intérieur*.

NOUVELLE CATÉGORIE DE PERMIS SPÉCIAUX

Le 15 septembre 2010, le *Règlement sur la délivrance des permis spéciaux de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec* a été adopté par l'Office des professions et publié dans la Gazette officielle du Québec. Ce règlement permet de délivrer un permis spécial d'enseignant en médecine vétérinaire dans le cadre de l'enseignement de la médecine vétérinaire à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. Depuis son entrée en vigueur, l'Ordre a délivré sept permis spéciaux.

RÉUNIONS

RÉUNIONS RÉGULIÈRES	10

MEMBRES

Dr Joël Bergeron, président
Dre Suzanne Breton
Me Johanne Pinsonnault/Mme Suzie Prince

RAPPORT DU COMITÉ D'ADMISSION À L'EXERCICE

MANDAT

Le comité d'admission à l'exercice a pour mandat d'étudier les demandes d'admission présentées par les candidats possédant un diplôme obtenu hors Québec, notamment toute demande de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de formation, de délivrance de permis et d'autorisation spéciale, et de faire des recommandations au conseil d'administration et au comité exécutif.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

TABLEAU 1

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

NOMBRE DE DEMANDES				
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	2	2	0	0
Hors Canada	32	6	26	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec.				34

TABLEAU 2

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

NOMBRE DE DEMANDES					
	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors Canada	26	11	0	15	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis.					26
Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec, acceptée en partie, comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre.					0

N.B. Le *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre*, pris en application du paragraphe c de l'article 93, ne prévoit pas la reconnaissance d'équivalence de formation en partie entraînant des recommandations de formation supplémentaire à acquérir.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

TABLEAU 3

Demandes de délivrance

NOMBRE DE DEMANDES				
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Permis temporaires en vertu de l'article 37 de la *Charte de la langue française*	6	6	0	0
Permis temporaires en vertu de l'article 41 du *Code des professions*	41	41	0	0
Permis restrictifs temporaires fondés sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du *Code des professions*	0	0	0	0
Permis restrictifs temporaires fondés sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du *Code des professions*, s'il y a lieu	0	0	0	0
Permis spéciaux en vertu de l'article 42.2 du *Code des professions*, s'il y a lieu	7	7	0	0
Permis de mêmes types en vertu de lois particulières, s'il y a lieu (précisez)	0			

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

TABLEAU 4

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	**82**
Acceptées	**82**
Refusées	**0**

TABLEAU 5

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	**7**
Acceptées	**7**
Refusées	**0**
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	**0**

TABLEAU 6

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	**5**
Acceptées	**5**
Refusées	**0**
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	**0**

Au cours du présent exercice, le président de l'Ordre des médecins vétérinaires a, en vertu de l'article 42,4 du *Code des professions*, accordé dix autorisations spéciales à des personnes légalement autorisées à exercer la profession hors du Québec.

La coordonnatrice du Service d'admission,

Suzanne Breton

Dre Suzanne Breton, m.v., IPSAV

Cérémonie de remise des permis 2010

L'Ordre accueille les étudiants de cinquième année de la Faculté de médecine vétérinaire lors d'un dîner *bière et pizza* en août 2010

Dre Sonia Voyer, m.v., IPSAV, directrice du Bureau du syndic

RAPPORT **DU BUREAU DU SYNDIC**

MANDAT

Conformément à son mandat, le bureau du syndic veille à faire respecter le *Code des professions* ainsi que la *Loi sur les médecins vétérinaires* et les règlements qui en découlent.

Un syndic peut décider de faire une enquête, à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou à la *Loi sur les médecins vétérinaires* et ses règlements, conformément à l'article 122 du *Code des professions*.

Si l'enquête démontre qu'une infraction a été commise, le syndic ou le syndic adjoint peut alors décider de porter plainte, en vertu de l'article 116 du *Code des professions*, devant le conseil de discipline. Il pourrait aussi décider, si les faits allégués au soutien de la demande d'enquête peuvent faire l'objet d'un règlement en proposant à la personne qui a demandé la tenue de l'enquête et au médecin vétérinaire concerné, la conciliation, et ce, en tout temps avant le dépôt d'une plainte disciplinaire.

Le syndic agit aussi comme responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels à l'égard des documents et renseignements qui relèvent de sa compétence, conformément aux dispositions prévues à cet effet au *Code des professions*, à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi qu'à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*.

COMPOSITION AU 31 MARS 2011

Dre Sonia Voyer, syndique
Dr Jean-Luc Laberge, syndic adjoint
Dre Lucie Frenette, syndique correspondante
Dre Isabelle J. Lévesque, syndique correspondante
Mme Marie-Josée Arès, secrétaire de gestion

ACCÈS À L'INFORMATION

La syndique a répondu à une demande d'accès concernant des informations relevant de sa compétence.

ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

TABLEAU 1
Syndic

	NOMBRE DE SYNDIC
Syndic adjoint (temps partiel)	**1**
Syndiques correspondantes	**2**

TABLEAU 2
Dossiers

	NOMBRE DE DOSSIERS
Dossiers ouverts (dossiers d'enquête ouverts durant la période) qui s'ajoutent aux 129 toujours à l'étude au 31 mars 2010	**218**
Total de membres visés par ces 218 dossiers	**160**
Dossiers réglés par conciliation, en vertu de l'article 123.6 du *Code des professions*	**19**
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	**145**

TABLEAU 3
Décisions

	NOMBRE DE DÉCISIONS
Porter une plainte disciplinaire	**4**
Ne pas porter de plainte disciplinaire	**69**

TABLEAU DES ACTIVITÉS

218 dossiers d'enquête en cours (129 de l'exercice précédent et 89 nouveaux)

145 dossiers sont toujours à l'étude au 31 mars 2011

73 dossiers ont été fermés de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- 7 dès la pré-enquête
- 19 par conciliation de litige en vertu de l'article 123.6 du *Code des professions* : recommandations, reproches, engagements et 1 transmis au comité d'inspection professionnelle
- 4 par le dépôt d'une plainte disciplinaire contre le médecin vétérinaire concerné
- 43 ont été fermés car aucun acte dérogatoire n'a été identifié au terme de l'enquête

BILAN DE L'EXERCICE 2010-2011

Une fois de plus, cette année, les statistiques des appels reçus au bureau du syndic sont éloquentes. Les membres de l'Ordre (34 %) autant que le public (34 %) font appel aux intervenants du bureau du syndic pour, non seulement, dénoncer des situations en apparence dérogatoires, mais aussi dans le but d'obtenir de l'aide sur la meilleure façon d'agir en situation de litige. Pour une première fois cette année, les appels provenant de divers organismes et entreprises privées comptent pour 32 % du nombre total des demandes d'information et d'assistance adressées au bureau du syndic.

Cet état de fait témoigne de certains besoins sur lesquels le bureau du syndic réfléchira au cours du prochain exercice. Si d'une part le public est mieux informé de ses droits et exploite ses recours avec de plus en plus de vigueur et de conviction, les médecins vétérinaires démontrent un manque d'assurance et de confiance en leurs actions lorsqu'il est question de litige avec la clientèle. Selon nous, cette attitude cache une certaine méconnaissance des droits, devoirs et obligations, pourtant consignés dans la *Loi sur les médecins vétérinaires* et ses règlements. C'est pourquoi le bureau du syndic s'appliquera cette année à développer des outils visant à aider les médecins vétérinaires dans leurs relations professionnelles avec le public, les collègues et aussi avec l'Ordre.

CONCILIATION DES COMPTES

(Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec)

Conformément au règlement de l'Ordre adopté à cet effet, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre sur le montant d'un compte, acquitté ou non acquitté, pour des services professionnels, peut en demander par écrit la conciliation au syndic, et ce, tant que le membre n'a pas fait une demande en justice pour le recouvrement de ce compte.

TABLEAU 1

Demandes

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	3
Rejetées pour non-respect du délai	1
Ayant conduit à une entente	1

CONTRÔLE DE L'EXERCICE ILLÉGAL

Mandaté par le conseil d'administration de l'Ordre, le bureau du syndic veille au contrôle de l'exercice illégal de la médecine vétérinaire et de la vente illégale de médicaments, conformément à l'article 188.1 du *Code des professions*.

TABLEAU 1

Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé

	NOMBRE DE DOSSIERS
Dossiers ouverts (dossiers d'enquête ouverts durant la période) qui s'ajoutent aux 16 toujours à l'étude au 31 mars 2010	**40**
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	**33**
Dossiers portant sur l'usurpation de titre réservé	**6**

TABLEAU 2

Enquêtes complétées

	NOMBRE D'ENQUÊTES
Portant sur l'exercice illégal dont 3 avec un avis de non-conformité	**5**
Portant sur l'usurpation de titre réservé avec un avis de non-conformité	**1**
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé avec le dépôt de constats d'infraction	**1**

TABLEAU 3

Poursuites pénales intentées

	NOMBRE DE POURSUITES
Portant sur l'exercice illégal	**0**
Portant sur l'usurpation de titre réservé	**0**
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	**1**

TABLEAU 4

Jugements rendus

NOMBRE DE DEMANDES		
	INTIMÉS COUPABLES	INTIMÉS DÉCLARÉS ACQUITTÉS
Portant sur l'exercice illégal	**0**	**0**
Portant sur l'usurpation de titre réservé	**0**	**0**
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	**0**	**0**
Montant total des amendes imposées	**0 $**	

La syndique,

D^re^ Sonia Voyer, m.v., IPSAV

RAPPORT **DU CONSEIL DE DISCIPLINE**

MANDAT

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du *Code de professions*, à la *Loi sur les médecins vétérinaires* ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois, dont le *Code de déontologie des médecins vétérinaires*. Au cours de l'exercice 2009-2010, le conseil d'administration a été saisi d'une nouvelle plainte déposée par le syndic dont l'audience n'a pas été complétée pendant l'exercice financier 2009-2010 et a rendu deux décisions disciplinaires.

COMPOSITION AU 31 MARS 2011

Me Diane Larose, présidente
Me Tommaso Nanci, président substitut
Dre Élise Coutu
Dr Camille Moore
Dr Jean-Paul Laferrière
Dre Jadwiga Poray-Wrzesinska
Dre Brigitte Lasnier
Me Johanne Pinsonnault, secrétaire
(du 1er avril au 20 septembre 2010)
Me Nicole Bouchard, secrétaire
(depuis le 20 septembre 2010)
Mme Mireille Trudeau, secrétaire suppléante

NOMBRE ET NATURE DES PLAINTES DONT L'AUDIENCE EST COMPLÉTÉE PAR LE CONSEIL	
Nombre de plaintes	0
Nombre de décisions rendues	1
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	1
Imposant une sanction	0
Décisions du conseil prises dans les 90 jours de la prise en délibéré	0
Décisions du conseil prises au-delà de 90 jours de la prise en délibéré	1
Décisions du conseil en délibéré depuis plus de 90 jours	4

SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL	
Réprimandes	0
Radiations temporaires ou permanentes	0
Déboursés	0
Amendes	1
Publications d'avis	1

NOMBRE DE RECOMMANDATIONS PAR LE CONSEIL	
Recommandations du conseil au conseil d'administration	0
Décisions du conseil d'administration relative aux recommandations	0

NOMBRE DE DÉCISIONS DU TRIBUNAL DES PROFESSIONS	
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portée en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	1
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

RAPPORT **DU COMITÉ DE RÉVISION**

MANDAT

Conformément au *Code des professions*, le comité de révision a pour mandat de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le comité de discipline.

RÉUNIONS

Réunions régulières	**5**

MEMBRES

Dr Jean Piérard, m.v., président
Dre Johanne Bernard, m.v.
Mme Ginette Bérubé, nommée par l'Office des professions du Québec
Dr Robert Dodier, m.v.
Dr Pierre Martin, m.v.
Mme Catherine Berthiaume, secrétaire

	NOMBRES DE DEMANDES
Demandes d'avis reçues	**8**
Demandes présentées hors délai	**0**

	NOMBRES D'AVIS RENDUS
Pas lieu de porter plainte devant le comité de discipline	**7**
Référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	**0**
Suggérer à un syndic de compléter l'enquête	**1**
Lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	**0**

RAPPORT DU **CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES**

MANDAT

Conformément au *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec*, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre sur le montant d'un compte, acquittés ou non acquittés, pour des services professionnels, peut en demander par écrit la conciliation au syndic, tant que le membre n'a pas fait une demande en justice pour le recouvrement de ce compte.

RÉUNIONS

Réunion régulière	**0**

MEMBRES

Dr Mario Giard
Dr Gilbert Hallé
Dre Caroline Proulx
Mme Suzie Prince, secrétaire

AU COURS DE L'EXERCICE 2010-2011 LE COMITÉ N'A PAS SIÉGÉ

	NOMBRES DE DEMANDES
Demandes reçues	**0**
Rejetées pour non-respect du délai	**0**
Ayant conduit à une entente	**0**

RAPPORT DU **COMITÉ DE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**

MANDAT

Le comité d'assurance responsabilité professionnelle, conjointement avec l'assureur, a un mandat de prévention et d'analyse des réclamations au programme collectif d'assurance responsabilité professionnelle. Au cours de l'exercice, il identifie les actions à prévoir selon les types et les montants des réclamations dans chacune des classes assurées. Le comité exerce ainsi une fonction de surveillance et veille au bon fonctionnement du programme collectif avec l'objectif de stabiliser les primes exigées aux membres. Le comité assure également un rôle de prévention et d'information auprès des membres de l'Ordre par une chronique régulière publiée dans *Le Veterinarius*.

RÉUNIONS

Réunion régulière	**1**

MEMBRES

Dr Richard Bourassa, président
Dre Suzanne Breton
Dre Sylvie B. Lussier
Dr André Trépanier
Mme Suzie Prince
Mme Sylvie Laurendeau, chargée de comptes, La Capitale
Mme Paule St-Pierre, directrice, indemnisations de l'Est, La Capitale
Me Hubert Auclair, directeur principal, Service juridique, La Capitale
Mme Chantal Boulay, experte en sinistre, La Capitale

Au cours de cette réunion, les membres ont analysé le bilan de l'exercice en cours, l'état du fonds de stabilisation et du fonds de prévention. Une révision des principaux cas de réclamation a été faite en regard de chaque catégorie d'assurés. L'analyse du bilan de l'exercice des dernières années a démontré que l'indice de perte a une tendance générale à la baisse, malgré un nombre de réclamations très stable dans les deux classes de membres assurés. Au moment de la réunion, en janvier 2011, les statistiques disponibles semblaient annoncer un indice de perte assez faible.

Au terme de l'exercice, la bonne performance du programme d'assurance responsabilité professionnelle s'est traduite par le dépôt d'une ristourne de l'assureur dans le fonds de stabilisation et permet de conserver les primes stables dans les domaines des animaux de compagnie et des grands animaux. De même, toutes les dispositions de la convention avec l'assureur sont demeurées inchangées lors du renouvellement.

TABLEAU 1

	RÉCLAMATIONS TRAITÉES	GRANDS ANIMAUX	ANIMAUX DE COMPAGNIE	SINISTRE ENCOURUS*	INDICE DE PERTE**
Exercice 2008-2009 (au 31 mars 2009)	**111**	**27**	**84**	**266 354, 38 $**	**59,9 %**
Exercice 2009-2010 (au 31 mars 2010)	**109**	**32**	**77**	**197 119,15 $**	**-4,4 %**
Exercice 2010-2011 (au 31 mars 2011)	**96**	**33**	**63**	**148 791,20 $**	**30,7 %**

* Le sinistre encouru correspond à la somme de la variation des réserves, des frais de règlements payés et des dommages compensatoires payés.
** L'indice de perte correspond au sinistre encouru divisé par la prime acquise.

TABLEAU 2

Répartition des membres selon les classes de membres assurés inscrits au tableau

TOTAL DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU 2291		
MEMBRES ASSURÉS 1613		MEMBRES AVEC EXEMPTION D'ASSURANCE 678
Animaux de compagnie 1108	**Grands animaux** 505	**N / A**
Prime annuelle 208 $	**Prime annuelle** 489 $	**N / A**
Montant de garantie 1 000 000 $ par sinistre 2 000 000 $ par période	**Montant de garantie** 2 000 000 $ par sinistre 2 000 000 $ par période	**N / A**

TABLEAU 3

Répartition des membres qui exercent en société et doivent détenir une assurance excédentaire, selon les classes de membres assurés inscrits au tableau

NOMBRE DE POLICES EXCÉDENTAIRES SOUSCRITES POUR LA PÉRIODE* 183	
Animaux de compagnie Prime annuelle (excédentaire)	**52 $**
Grands animaux Prime annuelle (excédentaire)	**122 $**

* Les membres qui exercent en société sont déjà couverts par la police de base individuelle de chaque professionnel. Cela signifie qu'il y aura réclamation sur la police excédentaire détenue par la société seulement si une réclamation est faite sur le contrat de base de 1 000 000 $ et si cette limite est dépassée. Dans les faits, la police excédentaire n'interviendra qu'une fois le premier million de dollars d'assurance de base écoulé. A ce jour, aucune réclamation en excédentaire n'a été rapportée puisqu'aucune réclamation de base n'a atteint la limite de protection initiale individuelle.

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DESTINÉES AUX MEMBRES AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Cinq chroniques de prévention et d'information ont été publiées conjointement par l'assureur et l'Ordre dans notre journal *Le Veterinarius*, soit :

Avril 2010 : Répondez à notre Quiz.

Juin 2010 : Quelques statistiques du programme collectif d'assurance responsabilité professionnelle, où vont vos primes?

Août 2010 : L'assurance excédentaire pour l'exercice en société : toujours informer l'assureur et l'OMVQ de tout changement.

Décembre 2010 : Parage des onglons d'un taureau : la contention du taureau versus la sécurité du médecin vétérinaire.

Février 2011 : Des réponses à vos questions les plus fréquentes au sujet du programme d'assurance responsabilité professionnelle obligatoire.

RAPPORT DU **COMITÉ DES SPÉCIALISTES**

MANDAT

Le comité des spécialistes a pour mandat d'étudier toute demande de délivrance de certificat de spécialiste et de faire des recommandations au conseil d'administration et au comité exécutif, conformément au *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste* et au *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes*.

RÉUNIONS

Réunions régulières	**2**

MEMBRES

Dr Jacques Dupuis, président
Dr Michel Desnoyers (avril 2010 – octobre 2010)
Dre Monique Doré
Dr Pierre-Grégoire Dubé
Dre Manon Lécuyer
Dr Serge Messier
Dr Mihàly Szöke
Dr Denis Vaillancourt

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec tient à souligner le travail exemplaire du Dr Michel Desnoyers, spécialiste en pathologie clinique au sein du comité des spécialistes pendant plusieurs années, de même que son implication professionnelle au cœur de la profession.

En plus des services professionnels rendus à toute la communauté vétérinaire, il a contribué à la formation de nombreux étudiants de premier cycle et des cycles supérieurs à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

TABLEAU 1

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec (diplômes de 2e et 3e cycle en médecine vétérinaire)

NOMBRE DE DEMANDES				
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	2	2	0	0
Hors Canada	0	0	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec.				2

TABLEAU 2

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis (diplômes de 2e et 3e cycles en médecine vétérinaire)

NOMBRE DE DEMANDES					
	REÇUES	ACCEPTÉES EN PARTIE	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors Canada	0	0	0	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis.					0
Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec, acceptée en partie, comportant une précision de la formation à acquérir, indiquée par l'Ordre.					0

N.B. Notre règlement d'équivalence, en vertu de l'article 93 c du *Code des professions*, ne prévoit pas la reconnaissance d'équivalence de formation en partie, entraînant des recommandations de formation supplémentaire à acquérir.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

TABLEAU 3

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRES DE DEMANDES
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0

TABLEAU 4

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRES DE DEMANDES
Reçues	2
Acceptées	2
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

TABLEAU 5

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

TABLEAU 6

Certificats

	NOMBRE DE CERTIFICATS
Total des certificats de spécialiste délivrés pendant la période	2
Certificat de spécialiste en médecine interne des animaux de compagnie	1
Certificat de spécialiste en pathologie	1

TABLEAU 7
Classes de spécialités

	NOMBRE DE CLASSES
Médecine interne des animaux de compagnie	14
Médecine interne des grands animaux	8
Chirurgie des animaux de compagnie	12
Chirurgie des grands animaux	6
Microbiologie	6

	NOMBRE DE CLASSES
Pathologie	30
Pathologie clinique	4
Thériogénologie	4
TOTAL	**84**

RAPPORT DU **COMITÉ DES MÉDICAMENTS**

MANDAT

Le comité des médicaments a pour mandat d'étudier toute question relative aux médicaments vétérinaires et de formuler, s'il y a lieu, des recommandations au conseil d'administration quant aux positions à adopter.

RÉUNIONS

Réunions régulières	2

MEMBRES

Dr Yves Gosselin, président
Dr Pierre Bédard
Dr Daniel Venne
Dr Joël Bergeron
Dre Sonia Voyer
Mme Suzie Prince

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité des médicaments a analysé le projet de révision réglementaire reçu par la Direction du secteur agricole et des pesticides du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le 28 octobre 2010. Le Ministère consultait l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec dans le cadre de la révision du *Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides*. Le Ministère suggérait une exemption du certificat d'utilisateur de pesticides de classe 3 car la formation exigée représentait une contrainte pour les producteurs.

Sous recommandation du comité, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec s'est fermement opposé à toute forme d'assouplissement car les contraintes que représente une formation sur l'utilisation judicieuse des pesticides pour les producteurs ne sauraient avoir préséance sur la nécessité de contrôler la présence de produits potentiellement toxiques dans notre environnement. Bien que l'utilisation des pesticides ne se retrouve pas sous le contrôle de la prescription du médecin vétérinaire, bon nombre de ces produits ont un impact direct et majeur sur la santé animale et sur la santé humaine.

Le comité a également analysé la question de la vente sans ordonnance et l'utilisation du carprofène (Rimadyl®), un AINS, en dehors des directives de l'étiquette. Une recommandation a été déposée au conseil d'administration à cet effet et le président de l'Ordre a transmis une missive à l'Office des professions à cet effet en fin d'exercice.

RAPPORT DU **COMITÉ DE LA FORMATION**

MANDAT

En vertu du *Règlement sur le comité de la formation en médecine vétérinaire*, le mandat du comité de la formation est de soumettre des recommandations à l'Ordre, à la Faculté, à l'Office des professions du Québec, de même qu'aux universités et au ministère de l'Éducation sur les programmes d'étude en médecine vétérinaire, les examens, les stages de formation, les examens professionnels et la formation continue.

RÉUNIONS

Réunions régulières	2

MEMBRES

FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Dr Michel Carrier, doyen
Dre Michèle Doucet,
vice-doyenne à la formation professionnelle
Dr Pascal Dubreuil,
vice-doyen aux affaires cliniques
Dr Serge Messier,
vice-doyen aux affaires étudiantes

L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

Dr Joël Bergeron, président
Mme Suzie Prince,
directrice générale et secrétaire
Dre Sylvie Latour,
directrice du développement professionnel
Dre Suzanne Breton,
coordonnatrice de l'admission

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité n'a pas eu la chance de siéger, mais il y a eu poursuite des démarches entamées dans l'exercice 2008-2009 eu égard au projet de *Règlement modifiant le règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes de l'OMVQ*, de manière à mettre à jour l'annexe II du règlement en y ajoutant toutes les spécialités reconnues et offertes par l'Université de Montréal à son programme de diplôme d'études spécialisées. L'objectif était d'obtenir l'assentiment du comité sur les définitions de chacune de ces spécialités. Les dix-huit spécialités reconnues par le comité et à inclure à l'Annexe II sont : l'anesthésiologie, la chirurgie des grands animaux, la chirurgie des animaux de compagnie, la dermatologie, l'imagerie médicale, la médecine comportementale, la médecine des animaux de laboratoire, la médecine interne des grands animaux, la médecine interne des animaux de compagnie, la médecine zoologique, la microbiologie, la neurologie, l'oncologie, l'ophtalmologie, la pathologie, la pathologie clinique, la thériogénologie et finalement l'urgentologie et soins intensifs. Ces spécialités feront également partie intégrante du nouveau R*èglement sur la délivrance de permis spéciaux délivrés par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec*. Il permettra à l'Ordre de mieux protéger le public en augmentant le nombre et la diversité d'enseignants et de spécialistes au Québec, tout en favorisant l'intégration des médecins vétérinaires formés hors Québec.

RAPPORT DU **COMITÉ LÉGISLATIF**

MANDAT

Le comité législatif a pour mandat de soumettre des projets de règlements au conseil d'administration pour adoption, de les déposer et d'en faire le suivi auprès de l'Office des professions. Le comité se penche également sur les différents dossiers législatifs et demandes de commentaires dans le cadre de consultations publiques ou particulières émanant de diverses commissions parlementaires.

RÉUNIONS

Réunion régulière	0

MEMBRES

Dr Joël Bergeron, président
Dr Suzanne Breton
Dre Sylvie Latour
Dre Sonia Voyer
Mme Suzie Prince

RÉALISATIONS

Adoption et entrée en vigueur du *Règlement sur la délivrance des permis spéciaux délivrés par l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du* Québec, à l'égard du permis « d'enseignant en médecine vétérinaire ».

EN COURS...

Projet de Règlement modifiant le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec* suite aux demandes et nouvelles exigences de l'Office des professions;

Projet de *Règlement modifiant le règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec*.

RAPPORT DU **COMITÉ DE LA RÉMUNÉRATION**

MANDAT

Le comité de la rémunération a pour mandat de déterminer les changements aux échelles salariales établies dans la politique de rémunération en fonction des variations de l'indice des prix à la consommation. Il est également chargé des évaluations du syndic et du directeur général ainsi que de faire les recommandations au conseil d'administration quant à leur traitement salarial. Il recommande aussi au conseil d'administration la rétribution à consentir à la présidence.

MEMBRES

Dr Joël Bergeron, président
Me Marc Garon
Dr Alain Laperle

RÉALISATIONS

Le comité a révisé les échelles salariales du personnel administratif ainsi que du personnel-cadre et professionnel selon la politique de rémunération de l'Ordre. Il a également procédé à l'évaluation de la syndique et de la directrice générale et secrétaire. De plus, le comité a révisé la politique sur les fonctions, la rétribution et le remboursement des dépenses à la présidence de l'Ordre et fait des recommandations au conseil d'administration. Il a recommandé de procéder à une étude de rémunération pour les employés de l'Ordre.

RÉUNIONS

Réunion régulière	1

RAPPORT DU **COMITÉ D'ÉTHIQUE**

MANDAT

Le comité d'éthique a été formé au cours de l'exercice 2008-2009, à la suite de l'adoption du *Code de conduite et d'éthique des administrateurs et des membres de comités de l'Ordre*. Ce comité veille à la saine gouvernance de l'Ordre.

Le comité veille notamment à fournir des recommandations et des avis au conseil d'administration relativement à l'éthique et la gouvernance. Il doit diffuser, promouvoir et faire respecter le *Code de conduite et d'éthique des administrateurs et des membres de comités de l'Ordre*. Il reçoit et traite les allégations de manquement au code qui lui sont soumises et produit un rapport à l'attention du conseil d'administration. Enfin, il propose, au besoin, des amendements au code et évalue annuellement l'application de ce dernier par les personnes visées.

RÉUNIONS

Réunions régulières	4

MEMBRES

Dr Joël Bergeron, président
Me Marc Garon
Dr Mario Giard
Dr Alain Laperle
Dr Giorgio Giusti

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité d'éthique s'est réuni à trois reprises pour discuter des conflits d'intérêts et de l'apparence de conflits d'intérêts ainsi que de l'application des différentes dispositions prévues au *Code de conduite et d'éthique des administrateurs et des membres de comités de l'Ordre*. Le comité a par la suite révisé le *Code de conduite et d'éthique des administrateurs et des membres de comités* et en a recommandé l'adoption par le conseil d'administration de l'Ordre. Le comité d'éthique a par la suite distribué une nouvelle version à tous les membres de comités et administrateurs. Conformément à l'article 29 b) du *Code de conduite et d'éthique des administrateurs et des membres de comités de l'Ordre*, tous les administrateurs présents à la réunion du conseil d'administration du 14 septembre 2010 ont signé la déclaration solennelle et l'engagement.

RAPPORT DU **COMITÉ DU CONGRÈS**

MANDAT

Le comité du congrès organise le congrès annuel de l'Ordre. Il a la responsabilité du budget alloué à cet événement qui doit s'autofinancer.

RÉALISATIONS

Le comité a tenu deux réunions durant le dernier exercice. Lors de ces réunions le comité a déterminé le programme professionnel du congrès 2010, dressé le bilan post-mortem du congrès et a formulé des recommandations pour l'organisation et l'animation du congrès 2011.

RÉUNIONS

Réunions régulières	2

MEMBRES

Dr Joël Bergeron, président
Dr Patrick Cavanagh
Mme Hélène Boyer
Dre Sylvie Latour
Dre Suzanne Breton
Dr André Trépanier
Mme Suzie Prince

RAPPORT DU **COMITÉ SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL**

MANDAT

Le principal mandat du comité est de définir les enjeux relatifs au bien-être animal, intéressant la profession et le grand public ainsi que de proposer des solutions et des prises de positions.

RÉUNIONS

Réunions régulières	2

MEMBRES

Dr Joël Bergeron, président
Dr Michel Charbonneau
Dre Marie-Claude Gagnon
Me Martine Lachance
Dre Judith Lafrance
Dre Denise Tousignant
Dre Hélène Trépanier

RÉALISATIONS

Au cours de la dernière année, le comité a complété la proposition sur les chirurgies esthétiques visant la caudectomie et l'essorillement et a déposé sa recommandation au conseil d'administration de l'Ordre.

De plus, le comité a participé au comité du MAPAQ dans l'élaboration de la nouvelle *Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux*.

En novembre, l'Ordre a présenté sa position devant la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles sur la question touchant l'utilisation des « chambres à gaz » ainsi que l'euthanasie aux injectables.

Devant la popularité croissante de l'élevage d'animaux en milieu urbain, le comité prépare actuellement un guide à l'intention des médecins vétérinaires afin de préciser le plan des soins à apporter, les conditions de garde, et les conditions requises pour assurer le bien-être des différentes espèces visées.

Le comité a poursuivi le développement d'un cours destiné à la médecine de population, adapté au secteur des animaux de compagnie. Les refuges, élevages et autres endroits où se retrouve un grand nombre d'animaux de compagnie, sont visés.

Le comité a soutenu l'élaboration du Programme professionnel du congrès 2010. Le sujet était le lien entre la violence familiale et la violence faite aux animaux. Le comité souhaite mettre en place un réseau afin de venir en aide aux personnes victimes de violence désirant placer leur animal en sécurité.

RAPPORT DU **COMITÉ DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

MANDAT

Le comité *ad hoc* de planification stratégique a été constitué le 14 septembre 2010 par le conseil d'administration de l'Ordre. Son mandat est de réaliser une analyse complète de l'environnement externe et interne, identifier les principaux enjeux et recommander au conseil d'administration un plan stratégique et un plan d'action 2011-2015.

RÉUNIONS

Réunions régulières	**3**

MEMBRES

Dr Joël Bergeron, président de l'Ordre
Dr Michel Gosselin, représentant du secteur des petits animaux
M. Jean Lefebvre, représentant du public
Dr Simon Verge, représentant du secteur des grands animaux
Dre Brigitte Boucher, représentante du secteur des grandes populations
Dre Chantal Vincent, représentante du secteur public
Mme Suzie Prince, directrice générale et secrétaire de l'Ordre

RÉALISATIONS

Dès le 1er octobre 2010, le comité de planification stratégique, constitué d'un représentant de chacun des secteurs de pratique, débutait ses travaux. Des questionnaires soutenant la cueillette de données ont été dressés et six firmes spécialisées ont été invitées à déposer une offre pour soutenir l'organisation dans la cueillette de données. Le recours à une firme externe pour une partie de l'étape de cueillette de données assure l'objectivité, la confidentialité et la rigueur du processus. Deux firmes ont été retenues, soit une pour l'administration du sondage auprès des membres et des partenaires et une autre pour l'administration du questionnaire au public.

En décembre 2010, l'Ordre acheminait un questionnaire de 36 questions à quelques 2047 membres par courrier électronique. Plus de 748 membres y ont répondu, permettant à l'organisation d'enregistrer un taux de réponse de 36,5 % ce qui est excellent. La marge d'erreur est minime soit 2,85 %. Les résultats du sondage effectué auprès des membres sont donc extrêmement fiables.

Sur invitation du président de l'Ordre, soixante six partenaires de l'Ordre ont été invités à répondre à un questionnaire transmis par courrier électronique en décembre et janvier dernier. Vingt-huit partenaires ont répondu favorablement à l'invitation, soit un taux de réponse de 42,4 % ce qui est excellent. La marge d'erreur est de 14,5 %.

Le président et la directrice générale de l'Ordre lors d'un groupe de discussion

Un sondage téléphonique incluant douze questions a été réalisé par la firme SOM en janvier dernier auprès de 1 000 personnes au Québec.

GROUPES DE DISCUSSION

Fort des résultats des sondages effectués auprès des membres, des partenaires et du public, les dirigeants de l'Ordre souhaitaient approfondir la réflexion sur certains objectifs et sur certaines questions soulevées par les membres. Cinq groupes de discussion ont donc été organisés et les rencontres se sont tenues à Montréal, Drummondville, Gatineau, Québec et par voie de conférence téléphonique pour les membres des régions plus éloignées. Ainsi, du 24 février au 24 mars 2011, le président, la directrice générale et au moins un membre du comité de planification stratégique ont sillonné la province afin de discuter avec les membres et recueillir les réflexions.

Groupe de discussion à Québec

Groupe de discussion à Québec

Plus de 120 membres ont pris part à ces groupes de travail et ont consacré en moyenne 4 heures et demie à l'exercice qui se tenait en soirée. Tous les secteurs de pratique ont été dûment représentés et les discussions ont été d'une grande richesse. Cet exercice aura permis de nuancer les résultats, de moduler les axes stratégiques et bonifier le plan d'action afin de tenir compte de la réalité et des besoins de tous les secteurs de pratique et de toutes les régions.

Les résultats des différents sondages effectués auprès du public sont éloquents : le taux de confiance de la population à l'égard des médecins vétérinaires du Québec est de 89 %.

Les médecins vétérinaires du Québec évoquent auprès de la population une image vocationnelle forte, porteuse de confiance, de compétence et de respect. La population manifeste une grande considération à l'égard des médecins vétérinaires et ces derniers sont appréciés et reconnus.

Les Québécois sont nombreux à posséder un animal de compagnie et ils recherchent la qualité dans les soins avant tout. Le médecin vétérinaire : un professionnel connu et reconnu mais pas toujours consulté. La population est satisfaite des services rendus par les médecins vétérinaires. Le public sait que la médecine vétérinaire évolue rapidement et se spécialise et les Québécois souhaitent avoir accès à des services d'urgence partout au Québec.

RAPPORT DU **COMITÉ DE LA RECONNAISSANCE DU MÉRITE**

MANDAT

Le comité de la reconnaissance du mérite a pour mandat d'étudier les mises en nomination touchant tous les prix et récompenses attribués aux médecins vétérinaires québécois et de faire des recommandations au conseil d'administration de l'Ordre.

RÉUNIONS

Réunion régulière	1

MEMBRES

Dr Roch Bourassa, président
Dr Denys C. Turgeon
Dr Paul Baillargeon
Dr Michel Major
Dre Diane Blais

RÉALISATIONS

Le comité a recommandé la candidature du Dr Yvon Couture aux administrateurs du conseil d'administration comme lauréat de la médaille de *saint Éloi*, prix reconnaissant l'ensemble des réalisations professionnelles. Le comité a également recommandé les candidatures du Dr Alain Laperle comme récipiendaire du *Prix Mérite du CIQ*.

Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec 2010
Dans l'ordre habituel : M. Jean-François Thuot, directeur général du CIQ, Dr Alain Laperle, récipiendaire du Mérite du CIQ et le Dr Joël Bergeron, président de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Médaille de saint Éloi 2010
Dans l'ordre habituel : Dr Yvon Couture, récipiendaire de la médaille de saint Éloi et le Dr Joël Bergeron, président de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec

RAPPORT DU **COMITÉ SUR LA TÉLÉMÉDECINE**

MANDAT

Le comité *ad hoc* sur la télémédecine a pour mandat d'étudier tous les aspects juridiques et les impacts de cette pratique en médecine vétérinaire et de faire des recommandations au conseil d'administration quant à son encadrement possible par l'OMVQ.

RÉUNIONS

Réunion régulière	0

MEMBRES

Dr Joël Bergeron
Dr Michel Carrier
Dre Sylvie Latour
Dre Marilyn Lemire
Mme Suzie Prince
Dre Sophie Roy
Dre Sonia Voyer

RÉALISATIONS

Le premier mandat de recherche consistait à définir la télémédecine et les utilisations potentielles et réelles de ce mode de prestation de services en médecine vétérinaire. Une analyse de l'utilisation de la télémédecine dans les autres provinces, en Amérique du Nord et dans les autres ordres de la santé au Québec a été réalisée.

Par la suite, un sondage a été effectué auprès des membres afin de recueillir leurs expériences ainsi que leur perception.

Le comité poursuit ses démarches afin d'éclaircir certaines questions, notamment les questions concernant les intervenants, la notion de domicile professionnel dans les provinces concernées, le lieu où sont posés les actes professionnels et le niveau de responsabilité.

De plus, d'autres éléments devront être analysés tels que le type d'entente sur la facturation, la rémunération et la consultation, et ce, conformément à la réglementation et la législation de la profession au Québec ainsi que celles qui prévalent dans les autres provinces canadiennes et les états américains.

Les travaux du comité se poursuivront au cours du prochain exercice.

RENSEIGNEMENTS **GÉNÉRAUX**

TABLEAU 1

Évolution du tableau des membres

		TOTAL
Nombre total d'inscriptions	181	
- Premières inscriptions		76
- Réinscriptions		105
Suspension		0
Nombre total de radiations	131	
- Disciplinaire		1
- Administratives (article 85.3 du *Code des professions*)		0
- Administratives (retrait des membres pour divers motifs)		122
Décès		8
Nombre de membres inscrits au 31 mars 2011		2291

TABLEAU 2

Répartition régionale des membres par sexe au 31 mars 2011

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Région 01 Bas-Saint-Laurent	33	39	72
Région 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	26	27	53
Région 03 Capitale nationale	61	119	180
Région 04 Mauricie	32	43	75
Région 05 Estrie	48	51	99
Région 06 Montréal	129	217	346
Région 07 Outaouais	20	36	56
Région 08 Abitibi-Témiscamingue	8	11	19
Région 09 Côte-Nord	3	5	8
Région 10 Nord-du-Québec	0	1	1
Région 11 Gaspésie-Îles-de-la Madeleine	4	3	7
Région 12 Chaudière-Appalaches	82	59	141
Région 13 Laval	24	41	65
Région 14 Lanaudière	45	73	118
Région 15 Laurentides	55	83	138
Région 16 Montérégie	299	387	686
Région 17 Centre du Québec	72	51	123
Hors Québec	46	58	104
TOTAL	987	1304	2291

TABLEAU 3

Cotisation annuelle (taxes, contribution à l'Office des professions du Québec et contribution au programme d'assurance responsabilité professionnelle en sus)

Cotisation régulière au 31 mars 2011, 2014 membres faisaient partie de cette catégorie	**689,00 $**
Cotisation réduite au 31 mars 2011, 277 membres faisaient partie de cette catégorie	**344,50 $**

TABLEAU 4
Nombre de membres pour chacune des catégories de cotisation réduite au 31 mars 2011

CATÉGORIES DE COTISATION RÉDUITE	
	NOMBRE DE MEMBRES
Membres nouveaux diplômés - Diplômés en juin 2010 et inscrits au tableau	19
Membres aux études supérieures - Médecins vétérinaires aux études supérieures universitaires en médecine vétérinaire n'exerçant pas en dehors du cadre de leur formation	39
Membres externes - Médecins vétérinaires résidant et exerçant à l'extérieur du Québec	64
Membres séniors - Médecins vétérinaires de 65 ans et plus ou inscrits depuis 40 ans et plus au tableau de l'OMVQ	67
Membres retraités	88
TOTAL	277

TABLEAU 5
Nombre d'inscriptions au tableau avec limitation ou suspension

	NOMBRE DE MEMBRES
Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

TABLEAU 6
Nombre de suspensions ou de révocations de permis

	SUSPENSION	NOMBRE DE MEMBRES
Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Nombre de certificats de spécialiste révoqués		0

TABLEAU 7
Répartition des membres selon le type de permis et certificats de spécialiste au 31 mars 2011

PERMIS ET CERTIFICAT	
Permis réguliers	2237
Permis temporaires (articles 41 - *Code des professions*)	41
Permis temporaires (articles 35 à 38 – *Charte de la langue française*)	6
Permis restrictifs temporaires (article 42.1 – *Code des professions*)	0
Permis spéciaux (article 42.2 – *Code des professions*)	7
Certificats de spécialiste	84

TABLEAU 8
Registre des autorisations spéciales au 31 mars 2011

Autorisations spéciales accordées	10
Autorisations spéciales renouvelées	0

TABLEAU 9
Registre de l'exercice en société au 31 mars 2010

Nombre de SENCRL	7
Nombre de membres faisant partie d'une SENCRL	78
Nombre de SPA	176
Nombre de membres faisant partie d'une SPA	563

ÉTATS **FINANCIERS**

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

31 MARS 2011

Deloitte.

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres de
L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

[1]

Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.p.l.

Le 8 juillet 2011

---

[1] Comptable agréé auditeur permis n° 20734

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

État des résultats
de l'exercice terminé le 31 mars 2011

			2011	2010
	Fonds d'administration générale	**Fonds de gestion du risque**	**Total**	Total
Produits				
Administration générale (annexe A)	**1 547 166 $**	**- $**	**1 547 166 $**	1 439 813 $
Inspection professionnelle	**2 050**	**-**	**2 050**	1 500
Développement professionnel	**11 598**	**-**	**11 598**	13 775
Publications (annexe B)	**264 149**	**-**	**264 149**	208 192
Communications	**445**	**-**	**445**	19 110
Congrès	**301 102**	**-**	**301 102**	297 032
Immeuble	**47 981**	**-**	**47 981**	45 134
Revenus de placements (annexe C)	**28 334**	**20 000**	**48 334**	21 215
Ristourne de l'assureur afférente à l'exercice	**-**	**73 244**	**73 244**	231 047
	2 202 825	**93 244**	**2 296 069**	2 276 818
Charges				
Administration générale (annexe D)	**732 633**	**-**	**732 633**	691 645
Conseil et comités (annexe E)	**75 993**	**-**	**75 993**	82 922
Bureau du syndic (annexe F)	**372 272**	**-**	**372 272**	318 406
Inspection professionnelle (annexe G)	**167 355**	**-**	**167 355**	208 528
Développement professionnel (annexe H)	**47 232**	**-**	**47 232**	59 582
Publications (annexe I)	**158 716**	**-**	**158 716**	129 835
Communications	**48 629**	**-**	**48 629**	64 966
Congrès	**274 288**	**-**	**274 288**	244 486
Immeuble (annexe J)	**155 040**	**-**	**155 040**	133 490
Activités annuelles (annexe K)	**7 398**	**-**	**7 398**	6 127
	2 039 556	**-**	**2 039 556**	1 939 987
Excédent des produits sur les charges	**163 269 $**	**93 244 $**	**256 513 $**	336 831 $

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

État de l'évolution des soldes de fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2011

	Fonds d'administration				2011
	Investis en immobilisations corporelles	**Affectés**	**Non affectés**	**Fonds de gestion du risque**	**Total**
		(note 3)		(note 4)	
Solde au début	**798 683 $**	**40 000 $**	**552 097 $**	**666 381 $**	**2 057 161 $**
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	**(53 025)**	**-**	**216 294**	**93 244**	**256 513**
Investis en immobilisations corporelles	**108 589**	**-**	**(108 589)**	**-**	**-**
Affectation d'origine Interne (note 3)	**-**	**100 000**	**86 381**	**(186 381)**	**-**
Solde à la fin	**854 247 $**	**140 000 $**	**746 183 $**	**573 244 $**	**2 313 674 $**

	Fonds d'administration				2010
	Investis en immobilisations corporelles	**Affectés**	**Non affectés**	**Fonds de gestion du risque**	**Total**
Solde au début	667 525 $	75 400 $	621 388 $	418 590 $	1 782 903 $
Redressements des exercices antérieurs	-	-	(62 573)	-	(62 573)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(36 049)	-	125 089	247 791	336 831
Investis en immobilisations corporelles	167 207	-	(167 207)	-	-
Affectation d'origine interne	-	(35 400)	35 400	-	-
Solde à la fin	798 683 $	40 000 $	552 097 $	666 381 $	2 057 161 $

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Bilan

31 mars 2011

			2011	2010
	Fonds d'administration générale	**Fonds de gestion du risque**	**Total**	Total
ACTIF				
Actif à court terme				
Encaisse	**2 136 119 $**	**- $**	**2 136 119 $**	2 544 395 $
Débiteurs (note 5)	**60 675**	**73 244**	**133 919**	154 835
Charges payées d'avance	**10 960**	**-**	**10 960**	8 537
	2 207 754	**73 244**	**2 280 998**	2 707 767
Placements (note 6)	**706 283**	**500 000**	**1 206 283**	666 381
Immobilisations corporelles (note 7)	**854 247**	**-**	**854 247**	798 683
	3 768 284 $	**573 244 $**	**4 341 528 $**	4 172 831 $

Au nom du conseil d'administration :

....., président

....., vice-président

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Bilan

31 mars 2011

			2011	2010
	Fonds d'administration générale	**Fonds de gestion du risque**	**Total**	Total
PASSIF				
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer (note 8)	**786 466 $**	**- $**	**786 466 $**	810 477 $
Produits perçus d'avance	**1 241 388**	**-**	**1 241 388**	1 305 193
	2 027 854	**-**	**2 027 854**	2 115 670
Éventualité et engagements (notes 11 et 12)				
Solde des fonds				
Investis en immobilisations corporelles	**854 247**	**-**	**854 247**	798 683
Affectés	**140 000**	**-**	**140 000**	40 000
Non affectés	**746 183**	**-**	**746 183**	552 097
Fonds de gestion du risque	**-**	**573 244**	**573 244**	666 381
	1 740 430	**573 244**	**2 313 674**	2 057 161
	3 768 284 $	**573 244 $**	**4 341 528 $**	4 172 831 $

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

État des flux de trésorerie
de l'exercice terminé le 31 mars 2011

	2011	2010
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	**256 513 $**	336 831 $
Élément sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	**53 025**	36 049
	309 538	372 880
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 9)	**(69 323)**	243 275
	240 215	616 155
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	**(539 902)**	(247 791)
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(108 589)**	(167 207)
	(648 491)	(414 998)
Diminution (augmentation) nette de l'encaisse	**(408 276)**	201 157
Encaisse au début	**2 544 395**	2 343 238
Encaisse à la fin	**2 136 119 $**	2 544 395 $

Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 9.

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Notes complémentaires
31 mars 2011

1. Description de l'organisme

L'Ordre a été constitué en vertu de la L.R.Q., chap. C-26, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté des impôts. Sa principale activité est d'assurer la protection du public et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. Conventions comptables

L'Ordre a choisi de se prévaloir de l'exemption accordée par l'ICCA aux organismes sans but lucratif, permettant de ne pas appliquer les chapitres 3862 et 3863 du Manuel de l'ICCA, qui se seraient autrement appliqués aux états financiers de l'Ordre pour l'exercice terminé le 31 mars 2011. L'Ordre continue de se conformer aux exigences du chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA concernant les informations à fournir et la présentation des instruments financiers.

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

	Méthodes d'amortissement	Durées/Taux
Bâtiment	Linéaire	40 ans, 10 ans et 4 ans
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par l'Ordre. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

- *Classification*

Encaisse et placements en fonds	Détenus à des fins de transaction
Débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs	Autres passifs

2. Conventions comptables (suite)

• *Détenus à des fins de transaction*
Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les revenus de placements.

• *Prêts et créances*
Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

• *Autres passifs*
Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

• *Coûts de transaction*
Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charge au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable de l'actif ou du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

• *Méthode du taux d'intérêt effectif*
L'Ordre utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

Constatation des produits

Les produits provenant de l'administration générale, de l'inspection professionnelle, du développement professionnel et des communications sont constatés dans la période à laquelle ils se rapportent et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain.

Les produits de publications sont comptabilisés au cours des mois durant lesquels la publicité paraît dans le journal, la revue et le répertoire des membres.

Les produits provenant du congrès sont constatés au cours du mois où l'activité a lieu.

Les revenus de location de l'immeuble sont comptabilisés selon le bail en vigueur.

Ventilation des charges

Les charges directement reliées à une activité sont imputées à cette activité. Les salaires et charges sociales sont ventilés au prorata du temps consacré à chaque activité.

2. Conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimation

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Comptabilité par fonds

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports.

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et charges afférents à la prestation de service et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de gestion du risque a pour objectif d'assurer une réserve d'indemnisation de primes afin de garantir une stabilité des montants de primes futures et de soutenir certaines activités relatives à la diminution des risques professionnels reliés à la médecine vétérinaire.

Modification comptable future

Nouveau référentiel comptable

L'ICCA a publié un nouveau référentiel comptable applicable aux organismes sans but lucratif. Ainsi, pour les exercices ouverts à compter du 1 janvier 2012, les organismes à but non lucratif devront choisir entre les Normes internationales d'information financière (IFRS) et les nouvelles normes comptables pour les organismes sans but lucratif, selon ce qui convient le mieux à leur situation. L'adoption anticipée de ces normes est permise. À l'heure actuelle, l'Ordre prévoit utiliser les nouvelles normes comptables pour les organismes sans but lucratif à compter du 1 avril 2012. L'incidence du passage à ces nouvelles normes n'a pas encore été déterminée.

3. Affectation d'origine interne

Les principales catégories d'affectations d'origine interne sont les suivantes :

	2011	2010
Logiciel pour la base de données des membres	**90 000 $**	40 000 $
Rénovations du bâtiment	**50 000**	-
	140 000 $	40 000 $

L'Ordre ne peut utiliser ce montant grevé d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

4. Fonds de gestion du risque

Un fonds de gestion du risque est généré à même les surplus d'opération d'assurance du groupe et des dépôts. Ce fonds a pour objectif d'assurer une réserve d'indemnisation de primes afin de garantir une stabilité des montants de primes futures et de soutenir certaines activités relatives à la diminution des risques professionnels reliés à la médecine vétérinaire. Lorsque le Fonds – La Capitale aura atteint la somme de 500 000 $, les ristournes et les intérêts subséquents produits par le fonds pourront être remis à l'Ordre sur demande.

5. Débiteurs

			2011	2010
	Fonds d'administration générale	**Fonds de gestion du risque**	**Total**	Total
Clients	**16 196 $**	**- $**	**16 196 $**	111 897 $
Autres	**18 361**	**73 244**	**91 605**	12 938 $
Subventions à recevoir	**26 118**	**-**	**26 118**	30 000
	60 675 $	**73 244 $**	**133 919 $**	154 835 $

6. Placements

			2011	2010
	Fonds d'administration générale	**Fonds de gestion du risque**	**Total**	Total
Fonds – La Capitale, portant intérêt au taux des obligations du Canada majoré de 0,50 % avec un taux minimum de 4 %	**706 283 $**	**500 000 $**	**1 206 283 $**	666 381 $

7. Immobilisations corporelles

			2011	2010
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur nette**	Valeur nette
Terrain	**85 000 $**	**$**	**85 000 $**	85 000 $
Bâtiment	**946 800**	**239 461**	**707 339**	685 755
Matériel informatique	**90 174**	**78 115**	**12 059**	18 009
Mobilier de bureau	**82 375**	**32 526**	**49 849**	9 919
	1 204 349 $	**350 102 $**	**854 247 $**	798 683 $

Selon l'évaluation municipale pour 2011, le terrain est évalué à 115 110 $ et le bâtiment à 832 800 $.

8. Créditeurs et charges à payer

	2011	2010
Fournisseurs	**26 384 $**	62 959 $
Salaires, vacances et charges sociales	**84 221**	70 227
Jetons et honoraires	**20 082**	14 659
Frais courus	**55 916**	64 903
Taxes à la consommation	**157 530**	146 634
Primes d'assurance responsabilité	**442 333**	451 095
	786 466 $	810 477 $

9. Informations sur les flux de trésorerie

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2011	2010
Débiteurs	**20 916 $**	(76 398) $
Charges payées d'avance	**(2 423)**	2 609
Créditeurs et charges à payer	**(24 011)**	52 032
Produits perçus d'avance	**(63 805)**	265 032
	(69 323) $	243 275 $

10. Instruments financiers

Risque de crédit

L'Ordre procède à une évaluation continue de tous ses comptes clients et n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'une quelconque contrepartie.

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements non cotés ne peut pas être déterminée avec suffisamment de fiabilité.

11. Éventualité

Litige

Une mise en demeure a été déposée contre l'Ordre par deux membres qui allèguent avoir perdu des revenus. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant que l'Ordre pourrait, le cas échéant, devoir verser. Selon l'Ordre, l'action en justice est non fondée. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers.

12. Engagements

La Société est liée par des contrats de crédit-bail pour des photocopieurs représentant des engagements totaux de 23 323 $ qui viennent à échéance le 31 octobre 2015. Les paiements exigibles futurs pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2012	5 183 $
2013	5 183 $
2014	5 183 $
2015	5 183 $
2016	2 591 $

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Renseignements complémentaires
de l'exercice terminé le 31 mars 2011

Annexe A
Administration générale

	2011	2010
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
Cotisations des membres	**1 450 215 $**	1 320 500 $
Inscriptions, admissions et examens	**23 226**	20 831
Amendes	**3 117**	5 077
Autres	**70 608**	93 405
	1 547 166 $	1 439 813 $

Annexe B
Publications

	2011	2010
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
Journal	**225 696 $**	204 445 $
Revue	**150**	181
Répertoire des membres	**38 303**	3 566
	264 149 $	208 192 $

Annexe C
Revenus de placements

			2011	2010
	Fonds d'administration générale	**Fonds de gestion du risque**	**Total**	Total
Intérêts – La Capitale	**- $**	**20 000 $**	**20 000 $**	16 744 $
Intérêts - autres	**28 334**	**-**	**28 334**	4 471
	28 334 $	**20 000 $**	**48 334 $**	21 215 $

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Renseignements complémentaires
de l'exercice terminé le 31 mars 2011

Annexe D
Administration générale

			2011	2010
	Fonds d'administration générale	**Fonds de gestion du risque**	**Total**	Total
Salaires et charges sociales	**493 821 $**	**- $**	**493 821 $**	463 872 $
Fournitures	**12 390**	**-**	**12 390**	11 208
Frais de courrier	**13 977**	**-**	**13 977**	8 571
Délégation, déplacements et représentation	**11 269**	**-**	**11 269**	9 155
Contribution au conseil interprofessionnel	**10 428**	**-**	**10 428**	10 074
Impression	**11 535**	**-**	**11 535**	11 841
Services professionnels	**51 619**	**-**	**51 619**	52 866
Assurances - dirigeants	**2 725**		**2 725**	2 725
Frais bancaires	**1 466**	**-**	**1 466**	1 493
Abonnement	**1 558**	**-**	**1 558**	2 155
Frais de cartes de crédit	**35 934**	**-**	**35 934**	33 206
Télécommunications	**9 639**	**-**	**9 639**	7 644
Service ménager	**15 752**	**-**	**15 752**	9 641
Créances douteuses	**336**	**-**	**336**	-
Entretien et réparations – équipement de bureau	**17 458**	**-**	**17 458**	20 881
Perfectionnement	**7 985**	**-**	**7 985**	10 970
Examens	**4 631**	**-**	**4 631**	4 631
125e anniversaire	**5 000**	**-**	**5 000**	-
Amortissement du mobilier de bureau et du matériel informatique	**18 690**	**-**	**18 690**	8 853
FAMMO	**6 420**	**-**	**6 420**	21 859
	732 633 $	**- $**	**732 633 $**	691 645 $

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Renseignements complémentaires
de l'exercice terminé le 31 mars 2011

Annexe E
Conseil et comités

	2011	2010
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
Conseil d'administration	**26 017 $**	35 215 $
Comité exécutif	**4 953**	6 427
Rémunération	**200**	255
Discipline	**1 360**	432
Révision des plaintes	**1 605**	1 525
Inspection professionnelle	**32 687**	32 523
Médicaments	**50**	-
Bien-être des animaux	**3 478**	3 066
Congrès	**771**	-
Reconnaissance du mérite	**727**	1 051
Assurance responsabilité professionnelle	**861**	464
Comités ad hoc	**3 284**	1 964
	75 993 $	82 922 $

Annexe F
Bureau du syndic

	2011	2010
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
Salaires et charges sociales	**325 763 $**	293 625 $
Entretien d'équipements	**1 701**	1 639
Fournitures et poste	**1 507**	1 929
Délégation, déplacements et représentation	**3 290**	1 806
Télécommunications	**2 326**	1 680
Services juridiques	**34 693**	15 948
Investigateurs	**1 552**	1 029
Expertise/témoins	**1 440**	750
	372 272 $	318 406 $

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Renseignements complémentaires
de l'exercice terminé le 31 mars 2011

Annexe G
Inspection professionnelle

	2011	2010
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
Salaires et charges sociales	**87 615 $**	121 871 $
Fournitures et poste	**1 617**	1 302
Télécommunications	**1 277**	-
Honoraires - inspecteurs	**61 106**	63 109
Frais de déplacements - inspecteurs	**15 740**	21 791
Services professionnels	**-**	455
	167 355 $	208 528 $

Annexe H
Développement professionnel

	2011	2010
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
Salaires et charges sociales	**41 392 $**	50 711 $
Formation à distance	**184**	1 045
Délégation, déplacements et représentation	**712**	1 516
Fournitures et poste	**944**	1 951
Impression	**-**	359
Aide au développement des nouveaux étudiants	**4 000**	4 000
	47 232 $	59 582 $

Annexe I
Publications

	2011	2010
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
Salaires et charges sociales	**58 614 $**	56 352 $
Rédaction	**1 470**	-
Fournitures et poste	**27 970**	19 353
Délégation, déplacements et représentation	**-**	83
Impression	**70 662**	54 047
	158 716 $	129 835 $

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Renseignements complémentaires
de l'exercice terminé le 31 mars 2011

Annexe J
Immeuble

	2011	2010
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
Assurances	**5 793 $**	5 001 $
Énergie	**29 976**	30 878
Entretien et réparations	**53 476**	48 413
Services professionnels	**11 740**	4 525
Taxes et permis	**19 720**	17 477
Amortissement	**34 335**	27 196
	155 040 $	133 490 $

Annexe K
Activités annuelles

	2011	2010
	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
Assemblée générale	**1 009 $**	1 070 $
Élection	**1 490**	-
Rapport annuel	**3 036**	3 455
Remise des permis d'exercer	**1 863**	1 602
	7 398 $	6 127 $

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Ordre des médecins vétérinaires du Québec
800, avenue Ste-Anne, bureau 200
Saint-Hyacinthe, QC, J2S 5G7

Téléphone : (450) 774-1427 / 1-800-267-1427
Télécopieur : (450) 774-7635
omvq@omvq.qc.ca
omvq.qc.ca